

## Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED. ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 105, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm. et publ. (039) 3 10 87, CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10-8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12 2715. ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 3.50, 3 mois Fr. 10.—, 6 mois Fr. 20.—, 1 an Fr. 40.—, LE NUMÉRO 30 ct. Directeur René Meylan. Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt. Rédacteurs: Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne), Louis Piquet (Genève).



L'OPINION DE MAX WEBER

### Exonération fiscale pour les riches

Nous avons montré l'autre jour que toutes les précédentes propositions du Conseil fédéral concernant la structure de l'impôt de défense nationale pour les gros revenus prévoyaient des taux beaucoup plus hauts que ceux qu'il propose aujourd'hui et que notamment l'IDN, tel qu'il était en vigueur de 1943 jusqu'en 1955, laissait entrevoir à ces contribuables qu'ils devaient se préparer à de bien plus gros sacrifices que ceux qu'on leur demande maintenant.

Eclairons cela par quelques exemples. D'abord, nous montrons le dégrèvement massif en faveur des propriétaires de fortunes. Nous prendrons deux cas, l'un d'un contribuable dont la fortune (F) rapporte 4% (R-F), mais sans autre revenu; l'autre où l'on combinera le revenu de la fortune avec le revenu d'une activité (R-R). Toutes les données suivantes se rapportent à un contribuable marié sans enfants.

	Taxation du revenu en pour-cent		2 mio F 50 000 R-F
	5 mio F 200 000 R-F	2 mio F 50 000 R-F	
IDN 1946-1954	18,5	18,5	14,4
Projet de 1948	16,8	12,1	15,8
Projet de 1953	14,8	9,6	14,8
Projet de 1957	8,4	7,8	8,3

Imposition effective:	Taxation du revenu en pour-cent		
	5 mio F 200 000 R-F	2 mio F 50 000 R-F	2 mio F 50 000 R-F
1960	7,9	5,9	7,4
1965	6,9	4,5	6,7

Au fond, il devrait entrer dans les tâches du Département fédéral des finances de mettre de tels chiffres sous les yeux des parlementaires. Le message accompagnant le programme d'urgence est plutôt maigre. Assurément, ça presse maintenant, même si l'on pouvait prévoir le développement de la situation. Les députés demanderont certainement des explications complémentaires. Nous avons établi ces chiffres sur la base des messages précédents et des statistiques de l'administration fiscale.

La comparaison montre que tous les projets du Conseil fédéral concernant l'impôt de défense nationale comme il fut levé jusqu'en 1955 comprenaient bien un dégrèvement, mais qui, pour les grosses fortunes, se trouvait en partie compensé par l'augmentation du taux maximum d'imposition. La proposition de 1957 fut celle qui alla le moins loin car, à cette époque, la Confédération nageait pour ainsi dire dans l'argent. Ce qui fut aussi utilisé par les parlementaires pour voter de nouvelles réductions, sans cependant laisser au Conseil fédéral, comme il le demandait, la possibilité de relever les taux.

#### Des réductions fiscales allant jusqu'à 76%

La réduction fiscale qu'on entreprit alors a eu un profond retentissement pour les grosses fortunes. La réduction pour une fortune de cinq millions atteint presque les deux tiers, comparée à 1954, soit 62,7%. Une imposition de deux millions a été réduite de 75,7%, soit des trois quarts par rapport à la même année. La réduction de l'imposition du revenu provenant d'une activité liée à celui d'une fortune est un peu plus petite. Pour un revenu de 150 000 fr., dont 80 000 proviennent du revenu de la fortune, elle représente néanmoins 53%.

En ce qui concerne la taxation du revenu provenant d'une activité seulement, la réduction est moins élevée, mais elle est encore attrayante, comme le montrent les chiffres suivants:

	Taxation du revenu en pour-cent		
	80 000 fr.	100 000 fr.	200 000 fr.
1953	9,5	9,6	9,7
1958	8,1	8,2	8,5
1960	5,9	7,0	7,9
1965	4,5	5,4	6,9

Le détenteur d'un revenu de 80 000 francs sans fortune reçoit pour l'IDN un bordereau qui est la moitié de celui de 1953. Pour 200 000 fr. de revenu, la réduction est de 29%. Mais ce ne sont que des hypothèses de travail. Car des revenus de cette catégorie ne sont en général pas des « revenus de travail »; ils sont au contraire liés au revenu de la fortune; il doit être également très rare que de tels montants soient entièrement dépensés. C'est pourquoi la réduction de l'IDN pour ces revenus dépasse en réalité le 50%.

#### Les impôts communaux et cantonaux ont-ils augmenté ?

On nous rétorque toujours que la Confédération devait avoir des égards pour les cantons; que ceux-ci avaient augmenté leurs impôts et devaient continuer à le faire, de sorte que la Confédération aurait à leur laisser le champ libre. C'est ainsi qu'on a motivé les réductions de l'IDN en 1957 et en 1963. Mais grâce aux statistiques de l'Administration fédérale des contributions, cette objection peut être facilement levée.

Nous prendrons comme exemple celui de la ville de Berne. Pour l'imposition des gros revenus, elle se trouve presque à la tête des capitales cantonales; seules les villes de Coire, Neuchâtel et Lausanne perçoivent des taxes plus élevées; pour les revenus moyens, celles de Schaffhouse et de Schwytz sont imperceptiblement plus hautes. Un contribuable marié sans enfant a payé à Berne, en impôts communaux et cantonaux, les sommes suivantes:

	Imposition du revenu en pour-cent		
	80 000 fr.	100 000 fr.	200 000 fr.
1953	20,1	20,7	21,0
1958	19,6	20,2	20,7
1960	20,1	20,7	21,0
1965	17,6	18,7	20,4

Deux constatations s'imposent: tout d'abord, c'est qu'il n'y a pas eu d'augmentation de l'imposition, mais au contraire une réduction. C'est vrai aussi pour la majorité des cantons, et c'est notamment valable pour l'imposition de la fortune.

Ensuite, on voit que la différence d'imposition entre les classes les plus élevées de revenu est très faible. Cela provient du fait que la progression s'arrête avant. Les cantons ne veulent

ou ne peuvent pas l'étendre plus haut par crainte de la fuite fiscale.

L'imposition des revenus les plus élevés par les cantons et les communes est de telle nature que la Confédération peut très bien augmenter la charge de l'IDN de quelques pourcents, sans que pour cela l'imposition devienne insupportable. A ce stade, elle sera encore plus faible que dans d'autres pays.

#### Comparaisons avec l'étranger

De telles comparaisons sont un peu délicates, car les techniques fiscales, les déductions, de même que le pouvoir d'achat de l'argent sont différents. Les chiffres suivants ne reflètent donc pas la plus absolue exactitude. Mais les rapports doivent coïncider.

Ville de	Imposition du revenu en pour-cent		
	100 000 fr.	200 000 fr.	Différence
Berne*	24,1	27,3	+ 3,2
Allemagne	33	41	+ 8
Angleterre	38	58	+ 17
Suède	49	59	+ 10
USA	27	40	+ 13

\* Impôts cantonaux, communaux et IDN, sans l'impôt ecclésiastique.

L'imposition à l'étranger n'est pas seulement plus élevée que chez nous, mais elle augmente beaucoup plus rapidement avec la hausse du revenu. L'impôt pour un revenu de 200 000 fr. est, pour les pays cités, de 8 à 17% plus élevé que celui perçu pour un revenu de 100 000 fr., tandis qu'en Suisse la différence ne fait que 3%. Cela provient du fait que les cantons ne veulent pas étendre la progression aux gros revenus et que la Confédération y a également renoncé.

Une extension de la progression pour l'IDN de quelques pour-cent est parfaitement justifiée. Cela ne pousserait personne à s'expatrier. Au contraire, la réalité est telle que les étrangers élisent si possible leur domicile fiscal en Suisse, ce qui a provoqué récemment des représentations de gouvernements étrangers. La fuite fiscale est particulièrement grande chez nous pour les sociétés par actions, notamment pour les sociétés holdings, où la différence de taxation entre la Suisse et l'étranger est encore plus forte.

Pourquoi le reste de la presse tait-il ces faits? Lui sont-ils tout à fait inconnus ou doit-elle prendre des égards pour ces revenus supérieurs qui se sont énormément multipliés pendant ces années de haute conjoncture? Mais cela suffit pour aujourd'hui. («Tagwacht») MAX WEBER. (Traduction: J.-P. Métral)

### Quatre messages du Conseil fédéral

Réuni vendredi, le Conseil fédéral a approuvé quatre messages à l'adresse des Chambres. Le premier concerne l'achat de terrain pour la construction de bâtiments destinés aux ambassades de Suisse à Alger, Tokyo, Cologne-Bonn et Tel-Aviv. Dans le second message, le Conseil fédéral propose aux Chambres d'ouvrir un crédit de 5 millions de francs pour l'agrandissement du laboratoire central du Service de transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse, à Berne.

Dans son troisième message, il demande un crédit de 18 millions de

francs pour l'achat de terrains et la construction de bâtiments destinés à l'Administration des postes et télécommunications. Le quatrième message, enfin, concerne la loi fédérale sur le contrôle des finances, loi qui comprend 22 articles.

Le Conseil fédéral a, en outre, répondu à une question écrite concernant l'aménagement de la route du Grimsel ainsi qu'à une autre question écrite se rapportant aux crédits mis par la Suisse à la disposition de la Grande-Bretagne afin de soutenir la livre sterling.

#### Déjà l'Avent



Dimanche 27 novembre est le premier dimanche de l'Avent. Dans certaines localités, on allumera la première bougie des traditionnelles « couronnes de l'Avent », pour la plus grande joie des enfants.

### NOUVELLES SUISSES

#### A PROPOS DU FILM «AFRICA ADDIO»

La Direction de la police du canton de Berne publie un long communiqué dont nous extrayons les passages suivants:

« Une protestation émanant de l'Union des jeunes socialistes de Berne a récemment paru dans la presse au sujet de la prochaine projection du film «Africa Addio», lequel a provoqué des manifestations à Bâle. L'Union précitée demande aux autorités compétentes de ne pas autoriser la projection d'un film qui s'élève contre les Etats africains. Elle demande à la population bernoise de boycotter le film si nécessaire, d'élever des plaintes à la Direction de police et, éventuellement, de participer à des contre-manifestations. »

La Direction de la police du canton de Berne a adopté l'attitude suivante: « En réponse à la question, si souvent posée, de savoir pourquoi les autorités compétentes n'interdisaient pas la projection de films justes acceptables au point de vue moral, on déclare que la Constitution can-

tonale bernoise interdit la censure.

« Les autorités bernoises ne peuvent, ni accorder la projection de films, ni l'interdire. Une exception existe toutefois — et cela pour des raisons intéressant la protection des jeunes. C'est celle concernant des films qui font l'objet d'une demande pour être projetés devant des écoliers, mais un film réservé aux adultes ne peut être examiné par les autorités et éventuellement contesté que s'il a été projeté publiquement. Chacun a le droit, s'il croit que l'on a dépassé les limites de l'admissible, de déposer une plainte en justice. »

Il ressort de ces faits que les autorités cantonales de police n'ont pas la possibilité de refuser l'autorisation d'un film incriminé, vu que cette projection n'a pas besoin d'une autorisation des pouvoirs publics.

Il convient d'ailleurs de préciser que le fournisseur du film «Africa Addio» s'est déclaré prêt à n'autoriser la projection du film que dans sa version réduite.

### LE PRO-CHINOIS ANDERSSON EXPULSÉ

Le ressortissant suédois Fréddy Andersson, domicilié à Lausanne, qui avait déjà été menacé d'expulsion il y a deux ans en raison de son activité politique illégale, a été expulsé de Suisse par décision du Conseil fédéral, en application de l'article 70 de la Constitution fédérale. Il n'avait tenu aucun compte de l'avertissement qui lui fut donné et déploya, sur territoire suisse, au sein d'une organisation marxiste-léniniste pro-chinoise dans laquelle il jouait un rôle majeur, une activité inadmissible de la part d'un étranger. F. Andersson de-

vra quitter la Suisse jusqu'au 10 janvier 1967.

On se souvient qu'en août 1964, le Conseil fédéral avait interdit l'édition, l'impression, la diffusion en Suisse et l'exportation de la revue «Africa, America, Asia — Revolution», une revue de propagande pro-chinoise à destination de tiers monde. Andersson n'en avait pas moins poursuivi ses activités. Au début de novembre, il a, d'autre part, participé au congrès des communistes albanais.

### A travers le pays vaudois

**LAUSANNE: Indélicatesse.** — Le Tribunal correctionnel a condamné, par défaut, à 18 mois de réclusion, moins 112 jours de préventive, en donnant acte de leurs réserves aux parties civiles, Danielle Ferrat, 26 ans, Neuchâteloise, déjà condamnée, pour vol, abus de confiance, escroquerie par métier, faux dans les titres. Cette jeune femme, qui a mené une vie désordonnée et qui est divorcée, a commis de nombreux délits au préjudice de son ami, un employé des tramways lausannois. Par de fausses signatures, elle a obtenu des prêts bancaires, a fait des prélèvements sur un carnet d'épargne, a gardé pour elle de l'argent remis pour acquitter les impôts, les primes d'assurance, etc.

**LAUSANNE: Jugement.** — Vendredi, le président Ph. Muret a lu le jugement des spécialistes de la cambriole des magasins de fourrures arrêtés le 4 décembre 1965, à Lausanne. Le Yougoslave Kopriva, chef de la bande, a été considéré comme particulièrement dangereux. Pour tentative de vol, faux dans les certificats, vol

en bande et par métier, il a été condamné à six ans de réclusion et à l'expulsion de la Suisse pour 15 ans. Cette condamnation a évidemment été prononcée par défaut puisque Kopriva court toujours.

Son compatriote et complice Krizan s'est vu condamné à trois ans de réclusion (moins 357 jours de préventive) et à dix ans d'expulsion de Suisse. Quant à I.B., la maîtresse et complice de Kopriva, elle a été condamnée, vu son jeune âge et la faiblesse de ses parents, à quinze mois d'emprisonnement sous déduction de 357 jours de préventive.

Deux comparses furent déjà jugés en mai 1966 et deux autres comparaissent devant des tribunaux étrangers. P.M.

**RENENS: Mort pour une cigarette.** — Jeudi soir, M. E. Luthi, 42 ans, représentant, habitant Renens, a été trouvé sans vie dans sa cuisine. L'enquête a établi que la mort est accidentelle. M. Luthi était malade. Il a involontairement mis le feu à son pyjama en allumant une cigarette.

## POLITIQUE VAUDOISE

# Une politique fiscale toujours plus sociale

Nous avons vu que le chef socialiste du Département vaudois des finances avait pu affirmer devant le Grand Conseil qu'en ce qui concerne les déductions sociales et familiales dont peuvent profiter les personnes à revenu modeste le canton de Vaud pouvait s'inscrire en tête de liste des cantons suisses!

Les contribuables vaudois, surtout naturellement ceux à ressources modestes, ont été « allégés » au cours de ces dix dernières années d'une somme d'environ 300 millions de francs d'impôts cantonaux et communaux.

La loi fiscale de 1956 a été révisée une première fois en 1962 dans le sens que la déduction prévue à l'article 25 accordant une déduction supplémentaire en faveur des contribuables dont le revenu global ne dépasse pas certains montants, a été augmentée de 500 fr. à 1000 fr. En outre, elle a été prévue sous une forme dégressive de manière à en étendre les effets jusqu'à des revenus de 6000 francs, plus 500 francs par enfant ou personne à charge.

Ainsi les bénéficiaires des rentes AVS/AI, pour autant que ces rentes constituaient leurs seules ressources, ont été exonérés de l'impôt en 1963 et 1964.

En 1964, une nouvelle révision de la loi a introduit de nouvelles améliorations en faveur des personnes seules devant tenir un ménage avec des enfants mineurs à charge et en faveur des personnes âgées ou invalides qui doivent recourir aux services d'une autre personne pour en recevoir des soins ou être aidées dans la tenue du ménage. Cette révision a entraîné en outre une augmentation sensible des déductions sociales pour les époux et pour les enfants mineurs. A également été augmentée la déduction pour primes et cotisations d'assurance maladie et accidents et autres assurances de personnes.

De plus, le système de la déduction pour frais médicaux a été complété: la faculté est expressément prévue de faire valoir des frais médicaux importants l'année même où ils entament la capacité économique du contribuable. Le contribuable peut ainsi obtenir une remise d'impôt immédiate.

En ce qui concerne l'amélioration du revenu réel, le chef du Département des finances a donné les chiffres suivants: le produit national brut a passé de 37,1 milliards de francs, en 1960, à 55,4 milliards, en 1964 (+ 46,6%) alors que la population suisse s'est accrue de 5,4 millions d'habitants à 5,8 millions au cours de la même période (+ 7,4%). En outre le revenu national par habitant a progressé entre ces deux dates de 5700 francs à 8000 francs.

Le contribuable vaudois a vu son revenu moyen (revenu net imposable après déduction des charges de famille) suivre la même évolution et passer de 5700 francs en 1960 à... 9060 francs en 1965, soit une augmentation de 58%!

Alors que l'indice des prix à la consommation passait de 183,3 en 1960 à 207,7 en 1964 (augmentation de 13,3%), celui du salaire des ouvriers passait de 285 à 381, augmentant ainsi de 33%. L'indice du salaire des employés passait de 248 à 316, augmentant ainsi de 27%.

On voit par ces chiffres que le revenu réel s'est amélioré, fort heureusement d'ailleurs car il en avait besoin.

En fait, la récente révision de la loi cantonale sur les impôts directs cantonaux a apporté des améliorations bienvenues pour les contribuables modestes, mais on peut se féliciter du fait que les contribuables vaudois payent toujours plus d'impôt (sans que le taux augmente) car ce fait donne la preuve que leur situation économique s'améliore. Ce qui est fort heureux!

Octave HEGER.

## Au bout du lac

**GENÈVE: PROMOTIONS CIVIQUES.** Le programme de la cérémonie. — La cérémonie des promotions civiques des jeunes citoyens et des jeunes citoyennes nés en 1947, aura lieu dimanche 27 novembre 1966, à 15 heures, au Victoria-Hall.

Cette cérémonie sera placée sous la présidence de M. Edm. Ganter, conseiller administratif. Elle comprendra notamment: un discours de M. A. Ruffieux, président du Conseil d'Etat, au nom des autorités genevoises, les allocutions d'un jeune citoyen et d'une jeune citoyenne, la promesse de l'ensemble des participants, ainsi que la distribution du diplôme, de la médaille, du livret civique et du memento civique.

Le corps de la Musique municipale de la ville de Genève, sous la direction de M. Francis Bodet, M. François Rabot, organiste, ainsi que les éclaireurs prêteront leur bienveillant concours à cette manifestation.

**GENÈVE: Les enfants dessinent pour les enfants.** — Cette année encore « La Genève internationale » et l'Association des intérêts de Genève, avec la collaboration de la Direction de l'enseignement primaire, de la ville de Genève et des écoles privées, organisent une exposition-vente de dessins d'enfants au Musée Rath, du 1<sup>er</sup> au 4 décembre.

La vente, rappelons-le, sera faite au bénéfice de l'Association service familial pour les garderies d'enfants.

Plus de 2000 dessins ont été examinés par le jury. Il était donc indispensable de faire un choix draconien pour ne conserver que les meilleurs. En effet, il ne semble guère possible d'exposer plus de 250 dessins.

Cette année, toute idée de concours a été abandonnée, mais chaque enfant, dont le dessin aura été retenu, recevra une gravure souvenir.

L'exposition-vente sera ouverte le 1<sup>er</sup> décembre, à 10 h., au Musée Rath, aimablement mis à disposition par la ville de Genève.

**ONEX: « Informations socialistes ».** — A Onex, le bulletin socialiste N° 3 est également sorti il y a quelques jours. Il est consacré en majeure partie au nouveau collège du Cycle d'orientation à Onex et au problème d'un second local de vote dans cette localité en pleine extension. A ce propos, R. Vuataz, commente les votes successifs et négatifs du Conseil municipal, mais le mois d'avril 1967 et les surprises ne sont pas loin.

En première page, le président de la section socialiste, Vuilletly souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants d'Onex.

Il faut lire les « Informations socialistes » d'Onex.

**GENÈVE: Au Cartel genevois d'hygiène sociale et morale.** — L'assemblée générale annuelle de ce cartel aura lieu lundi 28 novembre, à 20 h. 30, à la salle de l'Institut national genevois (1, promenade du Pin.) Après la partie administrative et l'élection du comité, le colonel EMG H. Verrey fera un exposé sur le recrutement « opération qui permet l'examen de l'état de santé de la jeunesse ».

(Communiqué.)

**GENÈVE: Conseil municipal.** — Le Conseil municipal de la ville de Genève est convoqué pour mardi 6 décembre, à 20 h. 30, en séance ordinaire.

**GENÈVE: Pour la libération de Siniavski et Daniel.** — Il y a un an, deux intellectuels courageux, les écrivains soviétiques Siniavski et Daniel, étaient arrêtés pour avoir transmis à l'étranger des œuvres qu'il leur était interdit de publier dans leur pays. Ils ont été depuis lors condamnés à 7 et 5 ans d'emprisonnement.

Afin qu'ils ne soient pas oubliés et surtout qu'ils soient libérés, les jeunes socialistes genevois organisent le mercredi 30 novembre, à 20 h. 30, à la Salle communale de Plainpalais une présentation de leur œuvre et de leur pensée par le professeur Aucoeur.

Après cet exposé, les participants à la réunion pourront signer une demande de libération adressée à M. Podgorny, demande qui a déjà reçu l'appui de M. Fernand Chodat, du R. P.

Kaelin, de MM. René Leyvraz, Marcel Raymond et Alfred Werner.

Tous, vous êtes chaleureusement invités à vous joindre à eux lors de cette assemblée.

L'efficacité dans ce cas, dépendant, en effet, du nombre de signatures que nous pourrions recueillir.

**GENÈVE. — Un beau geste de Hans Erni.** — Afin d'appuyer le mouvement lancé par le Lions Club de Genève, en faveur de l'Hôpital Gourgas, le grand artiste suisse Hans Erni a offert généreusement sa participation en exécutant bénévolement le motif de trois cartes de vœux, qui seront vendues au profit exclusif de l'Hôpital Gourgas.

Les organisateurs de la campagne — et singulièrement le responsable de l'action « cartes de vœux » — ont vu grand puisque la première édition a été de 30 000 exemplaires de chacun des motifs! Cela ne suffit cependant certainement pas, puisque 25 000 de ces cartes ont d'ores et déjà été souscrites et qu'une nouvelle édition s'avère nécessaire.

Les trois cartes de vœux peuvent être commandées, au prix de 70 ct. à 1 fr. 50 l'exemplaire selon la quantité, auprès du secrétariat de la commission « cartes de vœux », p.a., école Schulz, 15, quai de l'Île, Genève.

### L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

ouvre une inscription pour un poste de

#### professeur extraordinaire de botanique

(orientation physiologie).

L'enseignement comporte une charge complète.

Les candidats sont priés de faire valoir leurs titres avant le 1<sup>er</sup> février 1967 au secrétariat général de l'Université, rue de Candolle 3, 1211 Genève 4, auquel ils peuvent s'adresser pour obtenir tous renseignements complémentaires.

### La Chaux-de-Fonds

**La CCAP**  
garantit l'avenir de vos enfants  
Neuchâtel  
Tél. (038) 5 49 92

**CRÉDIT**  
RAPIDE  
DISCRET  
COULANT  
**Meubles Graber**  
AU BUCHERON

RIEN APPAREMMENT  
et pourtant... elle voit mieux!  
avec des verres de contact  
GUNTEN  
TEL 23803 Au LEOPOLD-ROBERT 21  
Laboratoire 1<sup>er</sup> étage

**SANDOZ**  
PLAGE DE LA GARE

## UNE BONNE PUBLICITÉ

Le Peuple — La Sentinelle

### Vente aux enchères d'une maison à Neuchâtel

L'Hoirie Gasser exposera par voie d'enchères publiques, le

jeudi 1<sup>er</sup> décembre 1966, à 14 h. 30,

en l'étude du notaire René Landry, rue du Concert 4, à Neuchâtel, l'immeuble formant l'article 478 du cadastre de Neuchâtel, immeuble sis aux Chavannes N° 19, comprenant un café-restaurant, cinq appartements et dépendances. Surface totale: 150 m<sup>2</sup>. Estimation cadastrale: 60 000 fr., assurance de base: 145 000 fr.

Pour tous renseignements et pour visiter, s'adresser à M<sup>e</sup> René Landry notaire, rue du Concert 4, tél. (038) 5 24 24.

### ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE DE NEUCHÂTEL

## Mise au concours

La Commission de l'École secondaire régionale met au concours:

1. plusieurs postes de professeurs de branches littéraires (français, latin, allemand, histoire et géographie);
  2. plusieurs postes de professeurs de branches scientifiques (mathématiques, physique, chimie et biologie);
  3. deux postes de maîtres de travaux manuels.
- Titres exigés: licence, brevet d'enseignement secondaire, brevet spécial, ou titre équivalent. Obligations et traitements légaux. Entrée en fonction: 17 avril 1967.

Adresser jusqu'au 3 décembre 1966 une lettre de candidature, avec curriculum vitae et pièces justificatives, à M. A. Mayor, directeur, collège Latin, Neuchâtel. Aviser le secrétariat du Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, Château, 2001 Neuchâtel.

Neuchâtel, le 17 novembre 1966.  
COMMISSION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE

La société de musique LA SOCIALE, au Locle, organise un

## COURS D'ÉLÈVES

Ce cours gratuit débutera mardi 29 novembre 1966.

Les personnes et les jeunes gens s'intéressant à la musique peuvent s'inscrire dès ce jour chez M. Gilbert Jeanneret, Girardet 22, Le Locle (téléphone 5 35 36).

Faites lire notre journal!

Municipalité de Delémont

## Bourses et prêts aux apprentis et étudiants

Les apprentis et étudiants désireux de faire valoir leurs droits à une bourse ou à un prêt pour l'année scolaire 1966/1967 sont priés d'adresser une requête au service municipal (tél. 066 / 2 36 30).

A vendre

### 1 MOBILIER NEUF

composé d'une chambre à coucher, une salle à manger, un salon avec couche transformable en lit, un couvre-lit, un tour de lit et un tapis de milieu. Possibilité de laisser entreposer les meubles jusqu'à fin 1967. Facilités de paiement: 3400 fr.

Tél. aux heures des repas: (038) 7 72 75.

### Paroisse réformée évangélique de Saint-Imier

Les paroissiens sont convoqués en

#### Assemblée générale ordinaire

le lundi 5 décembre 1966, à 20 h., à la cure.

ORDRE DU JOUR:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation et votation du budget 1967.
4. Election de deux conseillers de paroisse.
5. Réélection des conseillers de paroisse, série sortante.
6. Divers et imprévu.

LE CONSEIL DE PAROISSE

## PENDULES...

...pendulettes, réveils!

## NOS SPÉCIALITÉS...

...serviront vos goûts!

**Mayer Stehlin**

VOTRE HORLOGER-BIJOUTIER  
57, AV. LEOPOLD-ROBERT  
LA CHAUX-DE-FONDS  
TÉLÉPHONE (038) 2 18 42

## Le socialisme et la culture

Nous terminons aujourd'hui la publication du remarquable mémoire de l'Union des Jeunes Socialistes suisses, élaboré par les sections romandes, sur la politique culturelle.

III\*

### 4. La création artistique

a) La création artistique doit jouir de la plus grande liberté.

b) La participation de tous à la vie et à l'activité artistiques doit être stimulée et développée. Tous les talents véritables seront largement encouragés.

c) La collectivité doit sauvegarder les valeurs artistiques de notre pays et créer des conditions favorables au travail des artistes.

### 5. Radio et télévision

a) Les programmes de la radio et de la télévision feront une plus large place aux problèmes sociaux et économiques.

b) Ces institutions devront garantir la liberté d'expression en étant contrôlées par des organismes démocratiques et diffuser des informations objectives, notamment en matière de politique nationale et internationale.

c) Un effort particulier sera fait par elles pour présenter des programmes ayant une valeur éducative.

### 6. Liberté religieuse

a) Toutes les convictions et toutes les croyances religieuses doivent jouir des mêmes droits, dans les limites de l'ordre public.

b) Le libre choix de l'homme dans le domaine spirituel et religieux ne doit être entravé ni par l'influence de l'Etat ni par la contrainte ecclésiastique. L'Eglise devra donc être totalement séparée de l'Etat.

c) Le mouvement socialiste reconnaît qu'il a subi l'influence du christianisme et il relève que, dans la mesure où elle enseigne la justice et la charité entre les hommes, la doctrine chrétienne n'est pas incompatible avec la conception socialiste de la société.

d) Le mouvement socialiste ne peut cependant que rejeter tout ce qui, dans les religions, contribue à aliéner l'homme, à le soumettre à des contraintes extérieures à sa propre conscience et à lui inculquer des préjugés contre des philosophies différentes.

### 7. Le sport

a) Une plus grande importance sera accordée à l'éducation physique dans le cadre des programmes scolaires.

b) La connaissance de la nature et la pratique des sports sera encouragée en créant des équipements sportifs plus nombreux et ouverts à tous et en mettant à la disposition des familles ou des groupements privés ou publics des locaux permettant des séjours à la campagne, à la mer ou à la montagne.

UNION DES JEUNESSES  
SOCIALISTES SUISSES.

\* Voir nos numéros des 12 et 19 novembre 1966.

# LA VIE CULTURELLE

## TV: UN AFFRONT AUX INTELLECTUELS NEUCHÂTELOIS

La médiocrité de la plupart des émissions que nous propose la TV romande est telle que plusieurs de nos lecteurs sourcilleront peut-être de voir que nous n'hésitions pas à en parler dans cette chronique.

Hélas! si c'est un fait que culture et TV romande sont deux termes qui paraissent souvent antinomiques, il n'en demeure pas moins qu'il nous faut admettre objectivement que l'audience populaire de la TV s'accroît de plus en plus. En conséquence, alors même que nous nions sa valeur culturelle présente, nous devons combattre pour une amélioration de ses programmes, pour un meilleur encadrement des éléments hétéroclites et manquant de formation qui constituent le gros de ses troupes, pour une direction plus libre, plus vivante, plus impartiale, en un mot plus intelligente.

Cependant, pour le moment, nous nous bornerons à soulever le problème d'une des émissions les plus faibles que nous a offertes la TV romande et dont elle n'est pas la seule coupable. Nous voulons parler d'Euromatch dont

la finale, qui mettait aux prises une prétendue équipe neuchâteloise à une équipe liégeoise, vient de passer sur le petit écran.

On sait que ces rencontres opposaient des équipes formées de sportifs et d'intellectuels. Laissons de côté les premiers, cette page ne leur est pas consacrée, mais n'a-t-on tout de même pas montré trop de désinvolture à leur égard?

Examinons maintenant d'un peu plus près les intellectuels. Ce sont M. Baumann, professeur à Berne, M. Katz, publiciste à Bienne, M. Louis, étudiant de La Neuveville, M. Moeckli, professeur à Genève. Aucun d'eux, notons-le, n'habite le canton de Neuchâtel. On avouera que c'est tout de même une étrange chose, même si certains de ceux-ci ont des liens étroits avec cette république et même si c'était conforme, paraît-il, aux statuts de l'émission. Cependant, nous n'avons pas l'esprit de clocher et nous ne nous arrêtons pas à ces péripéties.

Ce que nous ne pouvons tolérer, en

revanche, c'est que le capitaine de l'équipe neuchâteloise ait été nommé en la personne d'un certain M. Rebierre, journaliste. M. Rebierre, qui a toujours plastronné à l'extrême-droite, n'a absolument rien de représentatif de la culture neuchâteloise: Français, il travaille actuellement à Poitiers, qui n'est pas précisément une ville frontalière du canton de Neuchâtel! Que la TV l'ait choisi témoin, nous paraît-il d'un certain mépris de tous les intellectuels neuchâtelois, — ces provinciaux — car même si la plupart d'entre eux se moquent, à juste raison, éperdument d'elle, on aurait aisément pu en découvrir un qui incarne mieux l'esprit de ce canton.

Malgré son très bas niveau, l'émission « Euromatch » a été suivie par des dizaines de milliers de spectateurs. Est-il bon que le canton de Neuchâtel ait été ridiculisé à leurs yeux comme étant incapable de fournir un seul intellectuel? Les milieux culturels neuchâtelois subiront-ils cet affront sans réagir?

WILLY BRANDT.

## Poète dans la rue et anarchiste en pantoufles

# LÉO FERRÉ

Bizarre, Ferré. Il a lutté pour faire descendre la poésie dans la rue, et il y est parvenu en grande partie. Mais il cède parfois à la facilité, il s'emprisonne souvent dans ses leitmotivs. Il pose au revendicateur social — et de façon très frappante —, à l'anarchiste « bruantesque », au poète maudit gavé de fleurs du mal. Mais il vit très bourgeoisement entre chien et pipe, en pantoufles, dans un fort insulaire de Vauban qu'il n'a pas acheté pour une croûte de pain. Il se veut naturel, chantant un chat un chat et l'âme du rouquin, mais il étudie ses orchestrations et ses mises en scène avec une science de véritable « bête de spectacle ».

On pourra dire ce qu'on voudra. L'entité Ferré chanteur, Ferré individu est plus déroutante que celle des Trenet, Brel, Brassens et autres.

Ceci dit, nous parlons d'un chanteur. Et peu commun encore. Seghers est peut-être très généreux quand il multiplie les exemplaires de sa collection « Poètes d'aujourd'hui »; il n'empêche que, dans le cas particulier, il a raison. Le meilleur Léo Ferré est un poète. Le moins bon est un poète qui veut gagner de l'argent. Et l'actualité du poète se manifeste précisément dans le fait qu'il chante: il a mis Barclay dans sa poche et son mouchoir par-dessus; il a planté sa plume d'oie dans des sillons de plastique et rallongé ses cordes vocales avec des fils de cuivre. Utilisant ainsi les instruments de notre époque (« Avec nos langues polyglottes — Qui microphonisent sur — Tous les tons et toutes les bottes... ») il se met à la portée du lecteur de « France-Dimanche » comme de celui du « Monde ». Très sensible, chaleureux dans la tendresse comme dans la critique de mœurs, symboliste aussi, il n'a

pas le style rebutant du monsieur-qui-écrit. Aussi, non seulement chante-t-il, mais fait-il chanter; non seulement poétise-t-il, mais arrive-t-il à rendre essentiellement poétique, à qui veut bien l'écouter, le néon, le béton, la boue, l'ivrognerie, l'anarchisme, l'enfance des arrière-cours, le snobisme, le « franglais », la publicité. Car Léo Ferré est plus « dans le vent » que maint yé-yé. Ce qu'il faut de prise directe sur l'actualité politique et sociale, avec références très précises, et ce qu'il faut de recul pour pouvoir s'y arrêter le temps d'un poème-chanson, pour pouvoir juger, à l'occasion. Il est un peu le Godard de la chanson: même tendresse et même vigueur, même richesse d'expression et même savoir-faire, mêmes excès et mêmes manies, même utilisation poético-revendicative des éléments les plus caractéristiques de nos années 50 et plus. Et un cœur pareillement gros. C'est beau, c'est généreux, le Ferré! Quand il se réclame de Baudelaire, tout de même, il y a du vrai. Pareillement révolté, jusqu'au complexe, jusqu'à notre agacement, de cette révolte presque machinale quoique frappant juste; pareillement négateur des « valeurs traditionnelles », toutes, sauf une: pareillement tendre, lyrique dès que le sujet abordé est femme, chien, fleur, cheval ou vent. L'amour-roi, l'amour-tout, l'amour suprême, il y croit, il le dit, et mieux que quiconque. Alors l'ouragan devient zéphyr, tout en gardant, chose remarquable, la même saveur.

Ferré, poète du microsilicon, a fait école, pour le plus grand bien de la chanson française. Lui était du temps du tango, comme il le dit. Au temps du twist et du jerk, il y a un Chelon, un Ferrat, qui restent dans cette même ligne d'une poésie généreuse et

populaire, celle qui, au fond, retourne aux sources — après avoir bouclé la boucle (où elle s'était d'ailleurs enfermée...) — celle des troubadours. Et tant pis pour ceux qui persistent à croire que la poésie n'existe que dans les livres.

M. K.

## Propos hérétiques

N'ayez le cœur contre nous endurez, si nous nous risquons, en cette doco page, à émettre quelques propos qu'on trouvera peut-être hérétiques ou blasphématoires.

Voilà: Nous sommes de ceux — c'est sans doute une tare héréditaire que nous tenons d'ancêtres bourguignons — qui croient que la culture est un tout, qu'elle n'est pas seulement intellectuelle, mais qu'elle est aussi goût, sensibilité, jouissance. C'est pourquoi, nous avons toujours été d'avis que la cuisine appartenait aussi bien à la culture que, par exemple, le cinéma, la sculpture ou le théâtre. Jusqu'ici nous en éprouvions quelque honte et nous n'aurions osé nous lancer. Or, au hasard de nos lectures, nous sommes tombé sur une réflexion d'Henri Lefebvre. Nous vous la livrons: « Est-il nécessaire de prouver que la cuisine fait partie de la civilisation, qu'elle est un art pratique, un rapport de l'homme cultivé avec la nature, que les grands peuples raffinés ont eu et ont encore une grande cuisine, que les autres aspects de l'art et de la création se conçoivent mal sans cet appui, ce soutien, cette « base » ?

C'est, en raison de cette phrase, que nous avons osé braver les tabous.

Princes de l'esprit, qui sur cette page avez seigneurie, ne soyez donc de notre confrérie, mais, à cause de Lefebvre, veuillez bien nous absoudre et réservez pour d'autres vos foudres.

Un agriculteur de Thèbes.

## ÉLEVER ANASTASIE

En Suisse, à l'exception de quelques cantons primitifs et des cantons romands, sauf Neuchâtel, la censure n'exerce pas de très grands ravages, et c'est tant mieux. On a même assisté, ces dernières années, à une certaine libéralisation dans ce domaine, principalement dans le domaine cinématographique. Il n'en reste pas moins que la situation est loin d'être parfaite. Nous reconnaissons volontiers que la suppression de toute forme de censure peut prêter à discussion. Idéalement, il est bon qu'on reconnaisse aux citoyens une maturité suffisante pour les laisser seuls juges en face des publications, émissions, spectacles et autres qui leur sont soumis. Il est bon aussi que le patrimoine culturel de chacun ne soit pas appauvri d'innombrables chefs-d'œuvre par la rigueur d'esprits plus ou moins étroits qui n'y voient que tel ou tel aspect condamnable au nom d'une certaine morale. Cependant, de nombreux exemples nous prouvent que la liberté totale accordée à la diffusion de certaines « œuvres » sous prétexte d'information, de culture, ou de simple délasserment, est pernicieuse. Nous pensons notamment à la presse à scandales, dont les mé-

faits viennent d'être tout récemment soulignés avec vigueur par divers milieux romands. Nous pensons à nombre de chansonnettes que l'essor du yé-yé a fait fleurir et qui, pour n'être pas ouvertement obscènes, n'en distillent pas moins un venin dans l'esprit de la jeunesse. Nous pensons à ce déferlement de films pseudo-documentaires qui ne sont que prétextes à étalage de tueries ou de fesses, mais qui prétendent renseigner sur des problèmes, ou chanter l'héroïsme.



« Ça » n'est pas nécessairement le plus nocif...

Nous pensons à cette publicité qui s'appuie sur les plus bas instincts des consommateurs pour parvenir à ses fins. Ne serait-ce pas dans ces domaines qu'il s'agirait de protéger le public d'une avalanche d'ordures d'autant plus nocives qu'elles se parent d'aspects et d'intentions qui trompent une majorité de citoyens par ailleurs si bousculés et submergés que leur faculté de jugement est amoindrie? N'est-ce pas cette façon très élargie, tout en restant souple, d'attaquer des abus commerciaux, qui devrait être le rôle d'une censure, plutôt que l'abdication pure et simple ou que le confinement dans des concepts étroits qui ne prennent en considération que des apparitions isolées d'exhibitionnisme purement « corporel » ou de vocabulaire qui pour être très concrètes n'en sont pas moins, souvent, beaucoup plus anodines? Il s'agit en somme d'élever, dans tous les sens du mot, Anastasia.

M. K.

## A travers les arts...

**VEVEY.** — Jacqueline Blancard et Paul Burger ont donné récemment au théâtre les « Sonates et Variations pour piano et violoncelle » de Beethoven. L'audition intégrale de ces œuvres a obtenu un succès mérité.

**PHOTOGRAPHIE.** — La galerie zurichoise Forum a célébré le 10<sup>e</sup> anniversaire de la mort du photographe Chim-David Seymour en organisant une exposition rétrospective. (Fermeture à fin novembre.)

**BERNE.** — Le musicien lausannois Charles Dutoit a été nommé premier chef de l'Orchestre symphonique de la ville de Berne en remplacement de Paul Kleckli. Ch. Dutoit, qui n'a que 30 ans, sera également chef titulaire à la Tonhalle de Zurich en compagnie de R. Kempe.

**THÉÂTRE.** — La troupe du Théâtre universitaire de Genève vient de jouer « Les Cenci », d'Antonin Artaud.

**LUTRY.** — Cette saison marque le dixième anniversaire des « Concerts Bach de Lutry ». A cette occasion, quatre grands concerts auront lieu: deux en décembre et deux en avril. Le 4 décembre, on entendra le violoniste hongrois J. Starker qui jouera les trois premières « Suites ». Le 18 décembre, E. Ansermet dirigera un groupe de solistes de l'OSR dans le premier et le troisième « Brandebourgeois » et le « Concerto pour violon en mi » avec la soliste Elise Czernfalvi.

**RAMUZ.** — Le Théâtre du Jorat a décidé d'honorer la mémoire de Ramuz en 1967, année du 20<sup>e</sup> anniversaire de sa mort. A cet effet, il présentera l'« Histoire du Soldat ». Cette œuvre sera accompagnée du « Jeu du Feuillu » d'E. Jaques-Dalcroze. En outre, une exposition consacrée aux « Cahiers vaudois » aura lieu à Mézières.

**MONTREUX.** — Le musicien René Klopfenstein a été appelé à la direction du renommé Septembre musical de Montreux. C'est le mari de la critique Nicole Hirsch.

**CHENEVIÈRE.** — Cet écrivain genevois a reçu le Grand Prix de littérature française hors de France de l'Académie royale bruxelloise de langue et de littérature françaises. Ce prix se monte à 100 000 francs. De quoi mettre du beurre dans les épinards! Il est regrettable toutefois que le choix n'ait pas été meilleur et plus représentatif de la véritable littérature helvétique.

**LAUSANNE.** — Créée il y a cinq ans par les Faux-Nez, l'attachante pièce d'Henri Deblüe, « Force de Loi », vient d'être reprise par la troupe d'acteurs anonymes du Théâtre à l'Eglise.

**VERNISSAGE.** — Aujourd'hui a lieu, à la Galerie Plopus, à Montreux, le vernissage de l'exposition du peintre canadien Yargo de Lucca.

**LA CHAUX-DE-FONDS.** — Initiative intéressante de la troupe des Tréteaux d'Arlequin qui, dans son nouveau théâtre, donne en alternance un spectacle poétique tiré de l'œuvre de Ramuz et un spectacle d'essai comprenant des œuvres d'Ionesco, d'Obaldia et de Gisèle Ansgore.

**DANSE.** — Les Zurichois ont pu applaudir une nouvelle version du ballet « Roméo et Juliette », de Berlioz. Le créateur en est Bérizoff.

**GENÈVE.** — Un café-théâtre va s'ouvrir à la place du Bourg-de-Four, à l'enseigne « Au Pied de Cochon ». On y jouera quatre fois par semaine. « L'Addition », du Genevois Gampert, « Le Remède » et « A-Drame », de Ph. Adrien, seront à l'affiche. Plus tard, on prévoit de se lancer dans le « happening ».



LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Samedi 26 novembre

SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Feu vert. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Swing-Sérénade. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Villa Sam suffit. 19.55 Bonsoir les enfants! 20.00 Magazine 66. 20.20 Disanalyse. 21.10 Bureau de l'étrange. 21.50 Calendrier du souvenir. 22.30 Inf. 22.35 Entrez dans la danse. 23.25 Miroir-dernière. 24.00 Dancing non stop.

Second programme de Sottens. — 16.00 Mus. en Suisse. 17.00 Pitfalls in English. 17.15 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 17.50 Nos patois. 18.00 100% «jeune». 18.30 A vous le chorus. 19.00 Correo espanol. 19.30 Joie de chanter. 19.45 Kiosque à mus. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Pontcarra», feuilleton. 20.30 Entre nous. 21.15 Métamorphoses de la valse. 21.45 Reportages sportifs.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 16.00, 23.15. 16.05 Tiré des archives. 17.00 Ciné-revue. 18.00 Inf. 18.20 Sports-actualités et mus. légère. 19.15 Inf. 20.00 Radio-orch. 20.30 Pièce. 21.15 Mus. au coin du feu. 22.15 Inf. 22.30 Mus. de danse.

Dimanche 27 novembre

SOTTENS. — 7.10 Bonjour à tous! 7.15 Inf. 7.20 Sonnez les matines. 8.00 Concert matinal. 8.40 Miroir-flash. 8.45 Grand-messe. 10.00 Culte protestant. 11.00 Miroir-flash. 11.05 Concert dominical. 11.40 Disque préféré de l'auditeur. 12.00 Miroir-flash. 12.10 Terre romande. 12.35 10 - 20 - 50 - 100! 12.45 Inf. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Film à épisodes. 14.35 Auditeurs à vos marques. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Heure musicale. 18.00 Inf. 18.10 Foi et vie chrétiennes. 18.30 Micro dans la vie. 18.40 Résultats sportifs. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Magazine 66. 20.00 Dimanche en liberté. 21.15 Oubliés de l'alphabet. 21.45 «L'Expulsé», pièce. 22.20 Intermède musical. 22.30 Inf. 22.35 Poésie universelle. 23.00 Harmonies du soir.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Fauteuil d'orch. 15.30 Légèrement vétéra. 16.30 Danse-dimanche. 17.00 Dialogue. 18.00 Heure musicale. 18.30 Echos et rencontres. 18.50 Mystères du microsilion. 19.15 Orgue. 19.45 Tribune du sport. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Chemins de l'opéra. 21.00 Comme il vous plaira. 21.30 Ecoute du temps présent. 22.30 Aspects du jazz.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 7.50, 22.15, 23.15. 7.45 Motet. 8.00 Cantate. 8.50 Orgue. 8.45 Prédication catholique romaine. 9.15 Concerto. 9.30 Culte protestant. 10.30 Radio-orch. 11.40 Poèmes. 12.30 Inf. 12.40 Compliments - Mus. de concert et d'opéra. 13.30 Calendrier paysan. 14.00 Concert pop. 14.40 Ensemble à vent. 15.00 Nature, source de joie. 15.30 Sport et mus. 17.30 Microsilions. 18.45 Sports-dimanche. 19.15 Inf. 19.25 Orch. récréatif. 20.30 L'Asie entre la Chine et les USA. 21.10 Sextette. 22.20 Disque parlé. 22.45 Orch. de chambre.

Lundi 28 novembre

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 A votre service! 10.00 et 11.00 Miroir-flash. 11.05 Emis. com. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.35 10 - 20 - 50 - 100! 12.45 Inf. 12.55 «Pontcarra», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Refrains en badade. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Réalités. 14.50 La terre est ronde. 15.00 Miroir-flash. 15.05 Concert chez soi.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-musique.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 6.15, 7.00, 9.00, 10.00, 11.00, 15.00. 6.20 Réveil en mus. 6.50 Propos. 7.10 Mélodies. 7.30 Automobilités. 8.30 Pages de Vaughan Williams. 9.05 Fantaisie sur le monde musical. 10.05 Sonate. 10.30 Orch. de la BOC. 11.05 Emis. com. 12.00 Orch. 12.30 Inf. 12.40 Compliments - Mus. récréative. 13.00 Orch. récréatif. 13.30 Solistes. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Chants. 14.50 Variations. 15.05 Concert pop.

A la TV romande

Samedi 26 novembre

16.30 Chasseur d'images. 17.00 Samedi-Jeunesse. 18.35 Madame TV. 19.00 Bulletin. 19.05 Magazine. 19.25 Ne brisez pas les fauteuils! 20.00 Téléjournal. 20.20 Fermé jusqu'à lundi. 21.20 «Chapeau Melon et Bottes de Cuir». 22.10 Dossiers de l'Histoire. 22.30 Téléjournal. 22.40 C'est demain dimanche. 22.45 Païrsirs du cinéma.

Dimanche 27 novembre

10.00 Il Balcon tort. 11.00 Un'ora per voi. 12.00 Table ouverte. 12.40 Revue de la semaine. 13.05 Bulletin. 13.10 Quoi de neuf? 13.30 Le XVIIIe, ce méconnu. 13.45 Danemark 1965. 14.05 «L'Amour mène la Danse», film. 15.30 Images pour tous. 18.00 Téléjournal. 18.35 Sport-Toto. 18.50 «Fantaisie à la Une», feuilleton. 19.15 Présence catholique. 19.30 Actualités sportives. 20.00 Téléjournal. 20.15 Spectacle d'un soir. 22.05 Féminin singulier. 22.30 Bulletin et téléjournal. 22.45 Méditation.

A la TV française

Samedi 26 novembre

1re chaîne. — 16.45 Magazine féminin. 17.00 Destin aimé. 17.10 Vitrine du libraire. 17.30 Villes et villages. 18.00 L'avenir est à vous. 18.30 Petit Conservatoire de la chanson. 19.00 Micros et caméras. 19.20 Manège enchanté. 19.25 Bel accordéon. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.30 «Les Corsaires», feuilleton. 21.00 Vie des animaux. 21.15 Allego. 22.15 Les conteurs. 23.00 PNC. 23.30 Actualités.

Dimanche 27 novembre

1re chaîne. — 8.45 Tous en forme. 9.00 TV scolaire. 9.30 Emis. Israélite. 10.00 Présence protestante. 10.30 Jeu du Seigneur. 11.30 Messe. 12.00 Séquence du spectacle. 12.30 Discorama. 13.00 Actualités. 13.15 Magazine des arts. 13.30 Rugby. 14.30 Télé-dimanche. 16.30 Au-delà de l'écran. 17.00 Télé mon droit. 17.15 Kiri le Clown. 17.40 «Untel Père et Fils», film. 19.00 Actualité théâtrale. 19.25 Manège enchanté. 19.30 «Les Globe-Trotters», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.20 Sports-dimanche. 20.45 «Le Monocle noir», film. 22.25 Soixante millions de Français. 22.55 Actual.

Lundi 28 novembre

1re chaîne. — 12.30 Paris-Club. 13.00 Actual.

En marge du Grand Conseil neuchâtelois

QUESTION SUR LA R. N. 5

Le profil de la R. N. 5, dans la traversée de Saint-Blaise, est déficient. En période de pluie, les piétons qui utilisent les trottoirs sont régulièrement «douchés» et les façades des immeubles éclaboussées jusqu'à hauteur du premier étage. L'écoulement des eaux de pluie a été revu il y a deux ou trois ans entre le port d'Hauterive et la rue de la Directe à Saint-Blaise. En revanche, rien n'a été fait pour le secteur le plus mauvais (avenue Bachellin).

QUESTION SUR LES PRIMES DE GARDE

Le Conseil d'Etat peut-il expliquer pourquoi les agriculteurs ayant importé clandestinement du bétail en 1966 n'ont pas reçu à cette date les primes dites de garde et de vulgarisation auxquelles ils ont droit pour 1965.

MOTION POUR UN PRÉFET AU VAL-DE-TRAVERS

Le district du Val-de-Travers, par sa situation géographique et le caractère de ses habitants, constitue une entité bien distincte de notre canton. Malgré l'esprit d'initiative de sa population, le Val-de-Travers, pour des raisons diverses, n'a pas connu une expansion économique très appréciable au cours de ces vingt dernières années. Cette situation se traduit par une diminution, lente mais régulière, de sa population autochtone, en particulier de ses jeunes éléments.

QUESTION SUR LA TV

Depuis la mise en service du nouvel émetteur du Righi, la réception des émissions des chaînes françaises, pour les téléspectateurs qui avaient le privilège de les obtenir, devient difficile; pour les autres, elle est toujours impossible. Considérant que le canton de Neuchâtel est quelque peu délaissé, le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner concernant les démarches qu'il a entreprises ou qu'il compte entreprendre à ce sujet?

QUESTION SUR LA ROUTE NATIONALE 5

Plusieurs accidents se sont produits sur le tronçon bétonné de la R. N. 5 Saint-Blaise-Thielle. Le carrefour de l'Etoile, avec son trafic intense pour Marin, est particulièrement dangereux. En effet, à cet endroit, la route est en dos d'âne. Etant donné que l'aménagement prévu de cette route nationale est reporté de plusieurs années, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il est nécessaire d'améliorer ce carrefour en le signalant d'une manière plus marquée et en l'élargissant pour faciliter les présélections? D'autre part, ne serait-il pas souhaitable de supprimer la «base kilométrique» qui n'a plus aujourd'hui sa place sur cette route à grand trafic et à proximité de ce carrefour?

Noté en marge du Grand Conseil bernois

Les lieux de détention n'ont pas à être communiqués!

A la question écrite d'A. Villard (soc., Bienne), le Conseil exécutif fait la surprenante réponse suivante: Il n'existe pas de prescription légale qui obligerait les autorités d'exécution des peines à informer des proches d'un condamné du lieu de détention de ce dernier. Ni le Code de procédure pénale du 20 mai 1928, ni l'ordonnance du 12 décembre 1941 concernant l'exécution des peines privatives de liberté et mesures, la libération conditionnelle et le patronage à l'égard d'adultes ne contiennent une telle disposition. Il dépend ainsi de la libre appréciation des autorités d'exécution des peines de communiquer le lieu de détention ou non. Pour ce faire, elles tiennent compte de la situation. Si l'on doit, par exemple, craindre que l'information puisse donner lieu à des démonstrations, à des tentatives de libération ou à d'autres agissements du même ordre, il est tout à fait admissible que le lieu de détention soit tenu secret provisoirement ou en permanence.

détenu passe son temps de repos en prison et que pendant la journée il est occupé dans un hôpital. Le Conseil exécutif est invité à répondre aux questions suivantes:

- 1. Quelle réponse le canton de Berne a-t-il donnée au DMF?
2. La Confédération introduira-t-elle, pour l'ensemble de la Suisse, la «solution neuchâteloise»?
3. Prévoit-on, de la part de la Confédération ou du canton, d'autres études ou une réglementation nouvelle en vue de la solution à apporter au problème des objecteurs de conscience?

Cadeaux-cadeaux

- N'oubliez pas l'éléphant en peluche pour Josette.
- J'y pense, ainsi qu'à l'auto de Roger.
- Bien! Mais il y a encore grand-papa!
- Une pipe, c'est tout ce qu'il désire. Il est moins compliqué que toi.
- Moi! Tu sais, je me contente d'un collier. Je trouve qu'il s'accorderait si bien avec la cravate que je te destine.
- De grâce! N'achète pas de cravate, offre-moi plutôt un billet de la Loterie romande, tirage du 17 décembre. Je ne demande pas le gros lot de 150 000 fr., mais si j'étais assez chanceux pour toucher un des nombreux suivants immédiats, j'ajouterais un rang à ton collier.

Quand il s'agit d'un mortel, il faut attendre sa dernière journée avant de l'appeler heureux. Sophocle

Objecteurs de conscience

M. Schwander (soc., Bienne), a déposé la question écrite suivante: En date du 20 juillet 1966, le DMF a adressé une circulaire aux cantons en les priant de donner réponse jusqu'au 15 septembre. Il s'agissait entre autres de savoir si, dans leur majorité, les cantons étaient prêts à se rallier à une «solution neuchâteloise» en matière d'exécution des peines pour objecteurs de conscience. Cette solution consiste dans le fait que le

CONVOICATIONS DU PARTI

JURA

MOUTIER. — Samedi 26 novembre, à 15 h., les membres du Parti socialiste se réuniront au Restaurant du Moulin. Cette assemblée examinera la situation née du fait que deux candidats sont proposés à la présidence des assemblées municipales. En outre, nos membres pourront collaborer aux travaux nécessités par la campagne électorale.

CANTON DE GENEVE

COMITÉ DIRECTEUR ET PRÉSIDENTS DES SECTIONS LOCALES. — Séance, le 28 novembre, à 20 h. 30, au Café de l'Hôtel de Ville. Attention au changement de local. Le bureau est convoqué pour 19 h. 30.

ONEX. — Conférence André Chavanne, président du Conseil d'Etat, mercredi 30 novembre, à 20 h. 30, à l'Ecole des Tattes, Cité nouvelle: «Qu'est-ce que le Cycle d'orientation?». Film présenté et commenté par M. Hari, directeur du cycle. Invitation cordiale à tous.

CANTON DE NEUCHÂTEL

LA CHAUX-DE-FONDS. — Assemblée générale de section, jeudi 1er décembre, à la Maison du Peuple (2e étage, nouvelle salle): «Les problèmes de l'assurance maladie et de l'hospitalisation», par R. Duvoisin.

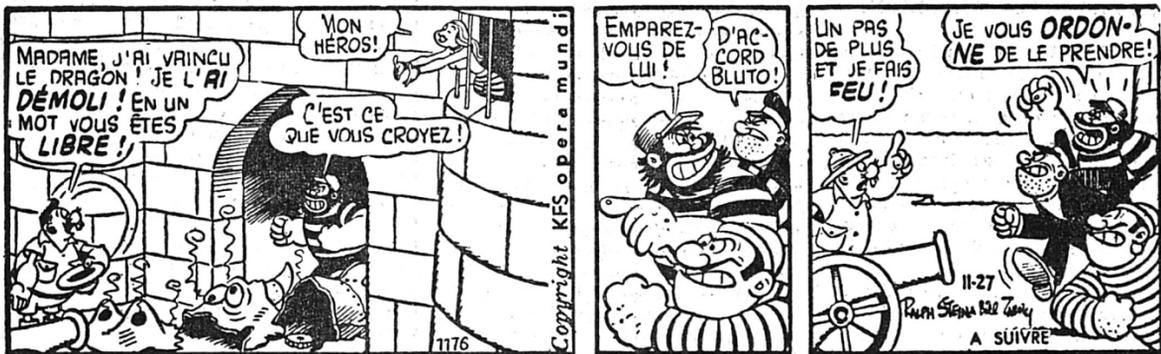
CANTON DE VAUD

PULLY. — Groupe du Conseil communal. Séance, lundi 28 novembre, à 20 h. 15, au local: Café de la Comète.

JEUNESSE SOCIALISTE VAUDOISE. — Troisième tournée de la caravane publicitaire de «Guerre ou Paix en 1967?». Rendez-vous samedi 23 novembre, à 14 h., au Moulin de Rivaz.

JEUNESSE SOCIALISTE VAUDOISE. — Le 30 novembre à 20 h. 30, Lausanne-gare, salle des XXII cantons: «Guerre ou Paix en 1967?». Conférence et discussion avec trois conférenciers de renom: Arthur Villard, Marcel Schweizer et Jules Humbert-Droz.

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



LA PETITE PARDISSE MŒURS CONJUGALES D'ALPHONSE DAUDET

Je signale à votre philosophie cette hérédité de servitude militaire, à laquelle ce grand, gros garçon, chef de rayon à la soierie dans un des caravansérails du commerce parisien, n'a pas pu se dérober. Vous connaissez ces robustes appétits de goudjats qui vous donnent faim par leur façon de se tailler un chiffon de pain, d'enfourner de côté, à la pointe du couteau, une bouchée de viande ou de fromage coupé en carré; le lieutenant Sautecœur me procure cette sensation. Il me ferait aimer la vie militaire par le goût qu'il y prend, la joie qu'il y trouve aux plus ineptes besognes. Une âme de brousseur et de porte-drapeau. Il pleure en lisant des vers de Déroulède et s'exalte devant des boutons de tunique bien astiqués. Sans le vieil Indien dont il est la fierté, sans sa jeune femme qu'il adore, comme il lâcherait la soierie et filerait au Tonkin, au Sénégal, se faire la main sur les peaux jaunes ou noi-

res, en attendant le grand jour! Mais quand il marche au bras de son fils, en costume d'officier de dragons, le père est ivre de joie; et lorsque la petite femme, Parisienne mincette, laide et tentante comme le péché, vient déjeuner à Melun avec son mari, mon lieutenant vous a des yeux à ne pas le laisser approcher d'une poudrière. On comprend qu'il hésite à partir pour Dakar. Moi-même, depuis un déjeuner que j'ai offert au bord de la Marne au jeune ménage, et le dialogue de ma botte avec une petite bottine fine et nerveuse, pas sauvage du tout, j'ai le projet d'aller plus souvent rôder du côté de l'Ermitage, où la femme de mon lieutenant passe une partie de l'année à soigner ses bronches délicates au voisinage des sapinières. En attendant, je chauffe le mari qui avait déjà pour mon nom un respect, une idolâtrie à mourir de rire. Si jamais il me trouve dans le lit de sa femme, son chagrin sera mélangé de quelque fierté. A part ce type-là, je ne suis lié avec personne au régiment. J'ai remarqué, ô mon philosophe, qu'un tailleur trop gras vous fait des gilets qui bedonnent, qu'un peintre de portraits favorisé d'un grand nez tente de le passer à tous ses modèles. C'est probablement, par un identique phénomène de subjectivité, que je trouve à tous mes camarades, conscrits ou conditionnels, la même physionomie endormie et morose, le verbe «Je m'embête à mort» conjugué à tous les temps, à tous les modes, présent, futur, actif et passif. Est-ce le service obligatoire qui veut cela? La jeunesse française a-t-elle laissé sous l'uniformité du carcan militaire le peu qui lui restait d'élan et d'initiative? Toujours, ils n'ont pas l'air

de s'amuser, au 50e dragons, ni de penser à n'importe quoi. Sautecœur est un idiot; mais au moins il croit à la vie, s'agite et grouille, surtout par ce temps de grandes manœuvres. Chargé d'un service d'information, il ne dort plus, ne mange plus, met sur les dents hommes et bêtes. Je crois même qu'à trop bien surveiller et dépister l'ennemi, il a dérangé les plans de nos généraux, deux pères tranquilles qui n'aiment pas se lever matin. Il circule à l'état-major un dessin assez drôle les montrant tous deux en vieux invalides qui jouent paisiblement aux quilles et chassent à coups de canne un grand chien portant sur son collier: «Service d'information», et dont les gambades folles ont renversé tout le jeu. On attribue cette caricature à un soldat de mon escadron, un Parisien d'origine polonaise nommé Borski, long, blond, la lèvre mince et le regard couvert. Volontaire d'un an, il a fait pour s'affranchir de la corvée un portrait du colonel, à deux crayons très réussis et commençait le mien dans une chambre haute du moulin, à toutes petites lucarnes, pleines de sacs de grain, quand un camarade est venu nous interrompre: «Borski, vite, on t'appelle chez le colo, il y a deux messieurs de Paris avec lui.» «Je suis foutu...» a dit tout haut le malheureux en blémissant, et j'ai surpris son regard aux lucarnes trop étroites pour qu'il pût s'échapper par là. Nous pensions qu'il s'agissait de sa charge du jeu de quilles, mais, dans la soirée, mon cousin m'a certifié que le cas était plus grave. Associé d'une bande, Borski depuis longtemps dessinait de faux billets, d'une adresse sans pareille. C'était entre la Banque et lui

un de ces duels acharnés et mystérieux dont on se garde d'entretenir le public; toujours des planches nouvelles, des complications de gravure, de tirage, aussitôt dépitistes et imitées. Borski se procurait ainsi beaucoup d'argent, de quoi payer les caprices d'une très belle créature. Le régiment ne parle que de ça... Moi, j'ai toujours à l'esprit la brusque détente qui mit ce garçon debout et son regard vers les lucarnes! Il y en avait de la vie, dans ce geste et dans ces yeux; il en a brûlé du combustible, en une seconde. Ah! Vallongue, ce que doit être l'existence pour un gaillard pareil, quelle valeur y prennent les choses les plus plates. Une lettre qu'il reçoit, un coup frappé à sa porte, un passant qui le frôle dans la rue, l'aspect de cette rue même, la maison d'où peut-être on le guette, l'escalier par lequel il faudra s'échapper, tout pour lui est intéressant, passionnant. Pas un instant d'ennui. Tous les sens aguissés, toutes les facultés en éveil. Ce qu'un verre de bon vin devrait lui sembler bon, et bonne la nuit d'amour qui pouvait toujours être sa nuit dernière! Sans compter que ces hors-la-loi inspirent à la femme des besoins frénétiques d'abandon, de dévouement. Voyons, mon cher, quelques années dans la peau de Borski, cela ne vous tenterait pas? Criminel, oui, je sais bien. Mais un crime presque idéal, sans armes, sans violence, pas salissant ni féroce, un joli travail à la pointe sèche, le soir, sous la lampe, en face d'une belle fille très soignée, qui allège et poétise la besogne. Quelle différence entre ces existences et celle que nous menons, vous et moi! J'attends votre réponse à ce sujet, mon philosophe.

# CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

## Une soirée Negro Spirituals à la Salle de musique

Sister Rosetta Tharpe, on la dit l'une des plus grandes interprètes de chants religieux noirs. Avec Mahalia Jackson, elle est peut-être aussi l'une des plus grandes chanteuses que le monde du gospel nous ait révélées. Après le concert de hier soir, à la Salle de Musique, on peut le croire. Sister Rosetta Tharpe fut parfaite, vibrante et expressive. Elle a fait revivre le blues et ses chants furent d'une grande variété.

Le fameux « Jericho » a probablement recueilli tous les suffrages. Elle a aussi laissé l'impression de vivre

ses chants d'une façon sensible en s'accompagnant à la guitare.

Dans les deux parties qui composaient la soirée, The White Gospel l'a précédée avec une timidité qui disparut au fil des minutes. Ce sont quatre jeunes chanteurs lausannois (accompagnée d'un guitariste et d'un contrebassiste) qui se sont lancés dans l'aventure, voici deux ans. Ils ont du talent et se sont inspirés, comme on l'a si bien remarqué, du Golden Gate Quartet que nous avions entendu il y a quelque temps dans cette même salle.

Le concert de hier a été une réussite. Un regret pourtant: une salle à demi remplie. R. D.

**UNE PASSANTE RENVERSÉE.** — Hier, vers 15 h., une septuagénaire, M<sup>me</sup> Jeanne Hadorn, a été renversée par un jeune cyclomotoriste devant l'immeuble portant le N° 73 de l'avenue Léopold-Robert. Souffrant d'un traumatisme crânien et d'une fracture de l'épaule, la victime a été hospitalisée.

Pour éclaircir les circonstances de l'accident, la police cantonale saurait gré à l'automobiliste qui suivait le cyclomotoriste de s'annoncer.

**BASKETBALL.** — A Leipzig, en match retour comptant pour la Coupe d'Europe des clubs champions, l'ASK Vorwaerts Leipzig a battu Fribourg Olympic par 87-43 (mi-temps 41-22). L'équipe Est-Allemande est qualifiée pour le tour suivant.

# CHRONIQUE JURASSIENNE

**MIECOURT: Horde de sangliers.** — A Miecourt, on a aperçu aux abords du village, tout près des maisons, une horde de sangliers forte d'une douzaine de têtes. Les chasseurs de la région les ont poursuivis immédiatement, mais jusqu'ici sans résultat.

**MONTENOL: La caissière est majeure!** — Le 24 février 1966, l'Assemblée communale de Montenol, dans le Clos-du-Doubs, avait nommé au poste de caissière communale, une jeune fille qui n'avait pas encore atteint sa 20<sup>e</sup> année: M<sup>lle</sup> Marcelle Crevoiserat. Aujourd'hui, la caissière est majeure et elle vient d'être assermentée à la Préfecture au cours d'une cérémonie d'une signification particulière.

## Chronique biennoise

**AU CONSEIL DE VILLE.** — Le Conseil de ville de Bienne a accepté les comptes communaux 1965 et le rapport de gestion de la direction des Travaux publics. Les comptes sont équilibrés à 58 714 729 francs, alors que le budget prévoyait un excédent des charges de 1 929 270 francs. La situation financière demeure difficile. Les dettes sont, en effet, montées à 198 778 053 francs.

Le Conseil de ville a approuvé la cession en droit de superficie à une entreprise d'une parcelle de terrain à bâtir. Il autorise le Conseil municipal à payer un supplément social spécial dit « minimum garanti », sur les allocations de renchérissement aux salariés à revenu modeste. Le libre-service sera introduit à l'entreprise municipale des transports. Le crédit de 672 486 francs nécessaire à l'acquisition d'oblitérateurs automatiques et à la transformation des véhicules a été accordé.

**NOMINATION A L'ÉCOLE NORMALE FRANÇAISE.** — Les titulaires des trois classes d'application récemment créées à l'École normale française de Bienne ont été régulièrement nommés. Il s'agit de M<sup>lle</sup> C. Grosjean, de Bienne (classe inférieure), M. Ch. Haller, de Bienne (moyenne) et M. R. Meuret, de Sonceboz (supérieure).

**BIENNE: Retrouvées.** — Liselotte Roesch, 18 ans, et Danielle Burckhalter, 15 ans, disparues depuis quelques jours de Bienne, ont été retrouvées à Paris. On est par contre sans nouvelle des deux autres jeunes filles et du jeune homme disparus depuis le 2 novembre.

**Les médecins sont contre.** — Les médecins de Bienne, réunis en assemblée, se sont occupés du problème de l'introduction de la semaine de cinq jours dans les écoles de la ville. A une écrasante majorité, ils se sont prononcés contre ce projet.

## Aux Tréteaux d'Arlequin La cave à le rire...

Décidément, ce petit théâtre est étonnant, et la formule adoptée par J. Cornu et sa troupe, pour les spectacles du 25<sup>e</sup> anniversaire des Tréteaux, est fort heureuse: alterner un spectacle poétique (Ramuz) et un spectacle d'essai (Ionesco, Obaldia, Ansoerge). Ce sont ces derniers auteurs et l'interprétation vivante et parfaite qu'en ont donné les acteurs des Tréteaux, qui ont fait crouler de rire, hier soir, la sympathique cave-théâtre. Oui, le rire a été roi, même si — comme on peut le discuter — Ionesco a des intentions didactiques. Le déluge verbal, la satire sociale, la critique de mœurs, cette espèce de dictionnaire des idées reçues à la mode atomique qui compose cette « Jeune fille à marier » dotée d'un impressionnant bagage de trouvailles succulentes, étaient un régal. On pourrait en dire autant de la bouffonnerie « hénaurme » et désopilante d'Obaldia « Le Sacrifice du Bourreau ». L'« Oeuf dur » serait un morceau d'une anthologie du comique. Quant au « Divan », de Gisèle Ansoerge, si son « humanité » est moins caricaturale et sa texture plus classique, il ne déparait de loin pas l'ensemble. Le rire donc; et un second fleuron à la carrière du théâtre de poche de J. Cornu et de sa troupe, carrière qui promet d'être aussi féconde que bénéfique. Car et cette troupe et cette salle ferait, je vous le dis, aimer le théâtre au réfractaire le plus endurci.

M. K.

## Moutier: Communiqué du Parti socialiste

Les 2, 3 et 4 décembre prochain, les citoyens de notre commune seront appelés à réélire le Conseil municipal, le Conseil scolaire et la Commission de gestion.

### Qui votera?

Le corps électoral dans son ensemble se rendra-t-il compte de l'importance de son droit de vote et cherchera-t-il à défendre ses intérêts et son mode de vie en élisant des mandataires capables et efficaces dans leur action?

### A qui faire confiance?

Fier de son action passée, précurseur et créateur incontesté de la législation sociale moderne, défenseur des salariés, des locataires et des consommateurs, le Parti socialiste est prêt à prendre la relève.

Actif et méthodique, généreux, notre parti étudie constamment toutes les actions à entreprendre pour créer, vivifier, moderniser. Au moment où notre société va prendre un tournant décisif vers plus de liberté, de progrès, de bien-être, il n'est pas un domaine — enseignement, investissements sociaux, logements, fiscalité, etc. — où notre parti n'apporte une solution valable.

Tous ces problèmes étant examinés sous l'angle de l'intérêt général et non pas des intérêts particuliers, il est possible d'améliorer constamment la législation sociale et d'arriver enfin à libérer notre civilisation des servitudes capitalistes.

Nous montrerons à chacun qu'il existe des solutions nouvelles, dynamiques, faisant appel à l'enthousiasme créateur plutôt qu'au repli sur soi.

Le Parti socialiste présentera son programme à toute la population. Il le fera clairement, calmement, sans rien cacher des réalités, sans démagogie aucune.

Ainsi, jusqu'aux élections, par des communiqués successifs, vous serez tenus au courant de notre programme en lisant ce journal.

## Chronique de Saint-Imier

**NOMINATION.** — Nous apprenons que M. Ch. Guenin, recteur de notre École de commerce, a été nommé greffier du tribunal, en remplacement de M. Wilhelm, actuel préfet des Franches-Montagnes. M. Guenin continuera d'avoir domicile à Saint-Imier.



# CHRONIQUE LOCLOISE

## CONSEIL GÉNÉRAL: LE BUDGET 1967

Le Conseil communal le présente ainsi:

Dépenses budgétaires, 12 139 379 fr.; recettes budgétaires 12 061 462 fr.; excédent de dépenses, 77 917 fr.; amortissements comptables légaux, 841 900 fr.; excédent des charges budgétaires, 919 817 fr.

En acceptant de passer à la réalisation des travaux pour l'épuration des eaux, notre commune devait également se préoccuper sans tarder du financement d'une telle entreprise, dont chacun reconnaît l'urgence nécessaire. Le Grand Conseil et le peuple neuchâtelois viennent d'approuver la revalorisation des traitements du personnel de l'Etat et des membres du corps enseignant. Cette décision a des incidences sur les budgets des communes... C'est une dépense supplémentaire importante pour notre commune. On note également une augmentation sensible de la charge communale pour les améliorations intervenues sur le plan cantonal dans le domaine de l'aide complémentaire AVS et AI. Le Grand Conseil accepte les propositions du Conseil d'Etat pour une hausse des normes cantonales. Le nombre des bénéficiaires est ainsi plus élevé qu'auparavant, ce qui entraîne également une augmentation des dépenses au titre de l'allocation complémentaire AVS et AI. A l'Hôpital du Locle, l'accroissement des frais généraux rend nécessaire l'inscription au budget communal, pour 1967, d'une somme plus élevée (90%) pour la couverture du déficit de cette institution. Le Conseil communal compte sur un allègement de certaines dépenses nécessaires et ur-

gentes, par une participation plus substantielle de l'Etat, en particulier pour les traitements des enseignants et la construction de bâtiments scolaires. La révision de la caisse de pension de l'Etat, dont la situation est prospère, devrait aussi permettre une réduction de nos charges dans ce domaine.

**EN FAVEUR DE L'ITALIE.** — A la suite des graves inondations qui se sont produites en Italie, le Conseil communal a décidé de faire don d'un montant de 1000 fr. en faveur des sinistrés de ce pays.

### COMMUNIQUÉ

La société de musique la Sociale du Locle organise un cours d'élèves pour ceux, jeunes ou moins jeunes, qui s'intéressent à la musique de cuivre mais n'ont pas la possibilité d'en faire.

Pour de plus amples renseignements, prière de consulter l'annonce paraissant dans les colonnes de ce journal.

### ÉTAT CIVIL

#### Naissance

Uffredi, Valrio, fils de Emilio, ouvrier de fabrique, et de Lida, née Franz, de nationalité italienne.

#### Mariages

Wenger André-Paul, dessinateur architecte, Bernois, et Françoise-Estelle née Baruselli, Neuchâteloise et Bernoise.  
Leto, Francesco, menuisier-charpentier, de nationalité italienne, et Cottier, Marie-Jane, Vaudoise.  
Jeanneret, Pierre-Henri, droguiste, Neuchâtelois, et Troillet, Jacqueline-Edith, Vaudoise.

#### Décès

Jacot-Descombes, née Inderwildi, Lina-Frèda, Neuchâteloise, née le 14 décembre 1879.

### LES CULTES

**Eglise réformée évangélique.** — Temple: 7.45, culte; 9.45, culte, M. Néri; 20.00, culte, Chapelle des Jeanneret: 9.15, culte.

**Les Brenets:** 9.45, culte.  
La Chaux-du-Milieu: 10.00, culte.

**Deutschsprachige Kirchengemeinde (Envers 34):** 9.45, Gottesdienst.

**Eglise catholique romaine.** — 6.30, 7.30, 8.30, messe et sermon; 9.45, grand-messe; 11.00, messe en italien; 20.00, messe et sermon.

**Les Brenets:** 7.30, messe et sermon; 9.45, grand-messe; 20.00, messe.

**Le Cerneux-Péquignot:** 7.00, messe; 9.30, messe; 20.00, complies.

**Eglise catholique chrétienne.** — Le Locle, Chapelle Saint-Jean (Lion-d'Or 8), 8.30, messe solennelle.

# CHRONIQUE DE NEUCHÂTEL

**LE «BOUSINGOT» VA SE RETIRER.** — Pierre Aragno, rédacteur de l'hebdomadaire syndical «Solidarité», organe romand de la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation, a demandé à être relevé de son poste pour le 31 mars 1967. Nul doute que ce syndicaliste dévoué, homme de cœur qui employa durant de nombreuses années sa plume si alerte à lutter pour la Justice, avec un grand «J», dans des domaines qui ne concernaient pas uniquement le monde ouvrier, mais qu'il étendait au-delà, sans sectarisme, sera fort regretté. Ce «vieux trimardeur» a bien mérité enfin une retraite que nous lui souhaitons longue et pleine de nouvelles satisfactions. Tous nos vœux, cher «Bousingot»!

**NEUCHÂTEL: Assemblée de la Société Générale de l'Horlogerie suisse S. A.** — L'ASUAG a tenu, jeudi, à Neuchâtel, sa 35<sup>e</sup> assemblée générale. Le conseiller aux Etats K. Obrecht, président du Conseil d'administration, a souligné dans son allocution les problèmes et préoccupations de l'industrie horlogère suisse et notamment de l'ASUAG. Le directeur général, T. Renfer, commenta ensuite brièvement le bouclage des comptes et le bilan. L'année 1966 a été excellente pour toutes les sociétés contrôlées. L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1965/66, ainsi que le 35<sup>e</sup>

rapport de gestion, et a décidé, comme les années précédentes, de verser le dividende, limité par les statuts, de 6%, respectivement 3 1/2%. Le mandat de sept administrateurs sortant de charge a été renouvelé. M. M. Meyrat, directeur du Service des finances de la Compagnie des montres Longines, à Saint-Imier, a été élu nouveau membre du Conseil d'administration. Le président adressa de vifs remerciements à l'administrateur quittant ses fonctions, M. E. Jeanrenaud, de Saint-Imier.

**UN PIÉTON RENVERSÉ.** — M. Roger Jacot, né en 1911, de Peseux, traversait, hier après midi, la chaussée près du Garage Facchinetti, aux Portes-Rouges, sans prendre toutes les précautions nécessaires. Il fut renversé par un motocycliste. Souffrant de douleurs à la jambe droite, il a été hospitalisé aux Cadolles.

### MEMENTO

APOLLO: «Pour une Poignée de Dollars».  
STUDIO: «Le Chef disparu».  
PALACE: «La Seconde Vérité».  
ARCADES: «Défensive privée».  
REX: «Un Taxi pour Tobrouk».  
BIO: «L'Amour avec des Si...».

### LES CULTES

Terreaux: 8.00, culte matinal; Collégiale: 9.45, M. J. Vivien; 17.00, premier concert de l'Avant: Ensemble vocal de Lausanne; Temple du Bas: 10.15, M. J.-S. Javel; 20.15, culte du soir; Ermitage: 10.15, M. T. Gorgé; Maledièra: 9.45, M. M. Held; Valangines: 10.00, sainte cène M. G. Schifferdecker; Cadolles: 10.00, M. G. Deluz. — Serrières: 10.00, sainte cène, M. R. Glardon.

## Hauterive: Un professeur dans les nuages!

Lors du dernier Conseil général, le professeur François Simon, conseiller général socialiste, un peu lassé par les histoires d'égouts et de gouddronnage qui font le plus clair des débats en ce législatif à majorité absolue radicale, éprouva soudain le besoin de respirer un air plus vif.

S'élevant d'un coup d'aile au-dessus de la contingence altarpennienne, il fit à l'assemblée médusée une proposition pour le moins inattendue: pourquoi la petite commune d'Hauterive n'écrirait-elle pas au Conseil fédéral pour lui signifier son déplaisir à voir monter le prix du beurre (entre autres)? Les associations professionnelles, les partis et d'autres groupements ont déjà protesté. Peut-être que

la voix d'une modeste communauté villageoise...?

«Monsieur le professeur, qu'allez-vous penser là? Les autorités de notre commune ont à s'occuper de fils électriques et de canalisations. Si elle devaient encore s'occuper de politique, où irions-nous, grands dieux? Le Conseil fédéral est fait des meilleurs d'entre nous et sait ce qu'il a à faire. Ne le dérangeons pas par nos pleurnicheries! Les ouvriers n'auront qu'à acheter des voitures un peu plus petites pour que leurs enfants aient assez de beurre. Rasseyez-vous, monsieur le professeur, voyons! Votre tête touche aux nuages!»

Le professeur fut rassis de force, par 13 voix contre 4, plus 2 abstentions, et l'on reprit du diamètre des tuyaux d'égouts.

## Les films nouveaux à Lausanne

« **SURCOUF, LE TIGRE DES SEPT MERS** », AU MÉTROPOLE. — Ce film de Sergio Bergonzelli raconte la vie aventureuse de Robert Surcouf, le corsaire qui de 1773 à 1827 écuma toutes les mers du monde et traqua sans répit les navires anglais. Au service de la République, de l'Empire et de la Royauté, il devint l'un des armateurs les plus riches du monde.

C'est un film gigantesque, en couleurs, tourné avec un énorme budget, dix millions de francs qui constitue un merveilleux spectacle et un excellent divertissement.

Notons la mise en scène soignée de Bergonzelli, l'interprétation excellente de Gérard Barry dans le rôle de Surcouf, d'Antonella Lualdi, Geneviève Casile, Terence Morgan, Armand Mestral et la musique de Georges Garvarentz.

« **AVEC LA PEAU DES AUTRES** », A L'ATHÉNÉE. — C'est aujourd'hui une gageure que de faire un film d'espionnage ou de contre-espionnage (c'est exactement la même chose) tant ce genre est devenu commun. Cette gageure, il semble bien que Jacques Deray l'ait tenue et qu'il soit le seul metteur en scène capable de nous réconcilier avec ce genre. Il est l'auteur, ne l'oublions pas de « Symphonie pour un Massacre » et de « Rififi à Tokyo ».

Inutile même de résumer le scénario qui met en scène un chef du service de renseignements français qui à

Vienne tente de découvrir des fuites.

Deray a su traiter avec force, pureté et pudeur un sujet en renonçant délibérément aux gadgets à la mode dans les « jamesbonderies » et autres. L'atmosphère rappelle par certains côtés celle des romans de Simenon et l'interprétation de Jean Servais, Lino Ventura, Jean Bouise et Marili Tolo est excellente. Enfin, un cinéma français capable et sûr de lui, sans flagornerie, paillardise et déchéance.

## A travers le pays vaudois

**LAUSANNE : « Y'en a point comme nous ! »** — Les braves gens de chez nous ont été vraiment étonnés qu'un fonctionnaire ou même peut-être plusieurs puissent être impliqués dans une malodorante affaire de faux permis de conduire !

C'est qu'on est bien persuadé chez nous que des choses de ce genre ne se passent qu'à l'étranger, en France ou en Amérique. Mais chez nous, c'est quasiment impossible. Et pourtant.

Ce qu'il y a de plus singulier dans cette affaire de la Blécherette, c'est qu'on l'aie révélée sans pour autant donner le nom du coupable, Secret de l'enquête, nous dit-on. Mais en attendant, il fallait entendre les conversations dans les bistrotts.

Chacun avançait un nom. A peu

## LAUSANNE : Succursales pour la bibliothèque municipale à Montriondet à Bellevaux

# Les jeunes aiment la lecture...

Par voie de préavis, la Municipalité demande au Conseil communal les crédits nécessaires à la création de deux succursales de la Bibliothèque municipale.

Le succès incontestable du bibliobus, mis en service au début de 1964, a en effet prouvé que la population lausannoise ne se désintéresse pas de

la lecture puisque cette bibliothèque sur roues a prêté durant sa première année d'activité plus de 68 000 volumes, avec une moyenne journalière de 305 prêts. En 1965, cette moyenne a passé à 363 volumes et, pendant le premier semestre de 1966 à 380. Fait à signaler, presque la moitié de ces prêts sont faits à des enfants de six à quinze ans.

Mais un bibliobus ne remplace pas une bibliothèque fixe, ouverte tous les jours présentant un choix d'ouvrages plus important, notamment en livres d'étude et de référence (dictionnaires, encyclopédies, etc.). C'est pourquoi les villes qui se développent doivent décentraliser leurs bibliothèques de lecture publique et créer des succursales. Genève en possède quatre, Zurich seize, Berne huit, Bâle sept.

A Lausanne, de nombreuses statistiques ont toujours prouvé que le quartier sous-gare était celui dont les habitants fréquentaient le moins la Bibliothèque municipale, trop éloignée pour eux. Une occasion se présente de créer une bibliothèque dans la salle située sous le nouveau temple de Montriond, en bordure de l'avenue de la Harpe. L'association de ce temple serait d'accord de céder le local en question à la commune de Lausanne moyennant un versement unique de

160 000 francs. Quant au mobilier et au stock de livres, d'environ 6000 volumes au départ, ils reviendront à la somme de 195 000 francs.

Une autre succursale est envisagée dans un quartier en plein développement du nord-ouest de la ville, à Bellevaux. Le groupe scolaire d'Entrebois, actuellement en construction, offre la possibilité d'installer une bibliothèque qui sera bienvenue si l'on songe que le bibliobus a prêté, en 1965, (en deux heures et demie par semaine) près de 12 000 volumes, dont plus de la moitié aux jeunes. Le montant total des dépenses, pour le mobilier et le stock de livres, sera de 210 000 francs.

C'est donc une somme globale de 565 000 francs que la Municipalité demande pour la création de ces deux succursales qui rendront de précieux services. Ces bibliothèques de quartier une fois installées, les stationnements du bibliobus à Cour et Bellevaux pourront être supprimés au profit d'autres régions périphériques non encore desservies.

## Guerre ou paix en 1967

Sous ce titre, la Jeunesse socialiste vaudoise organise une vaste étude. Le 16 novembre, il s'agissait de définir les causes du mal. Mercredi soir 23 novembre, le sujet de la conférence était : *Conflits du monde et l'ONU*. Deux conférenciers étaient appelés à traiter ce sujet.

Les paroles du premier orateur peuvent se résumer ainsi (il s'agissait de Jules Humbert-Droz) :

« Au cours des deux guerres mondiales de notre siècle, les gouvernements avaient promis que c'était la dernière. Ils avaient aussi créé la Société des Nations, puis les Nations Unies. Pourtant, le monde n'a pas la paix. Des conflits armés se développent dans tous les continents. Les tensions menacent la paix en d'autres points. Pourquoi cet échec ? Parce que l'on a voulu créer la paix sans procéder au désarmement, et parce que, dans ces organisations internationales, chaque Etat défend ses intérêts. Le nationalisme de tous les pays entrave la collaboration. L'impérialisme des grandes puissances s'efforce de conquérir de nouvelles zones d'influence. Souvent, derrière les conflits mineurs, se profile l'influence des grandes puissances. Cependant, l'ONU a réussi à empêcher un certain nombre de conflits mineurs, mais elle est impuissante, actuellement, lorsqu'il s'agit d'une des grandes puissances qui possèdent le droit de veto. Il faut que l'opinion publique internationale exerce une pression sur tous les gouvernements pour combattre les nationalismes et en faveur de la collaboration internationale. »

M. Eric Descoedres, quant à lui, a dit ceci :

« Faut-il, dans ces circonstances, considérer l'ONU comme un instrument totalement inefficace ? Les possibilités des Nations Unies ont des limites, mais dans le cadre de ces limites, l'organisation, si imparfaite qu'elle soit, reste valable ; elle demeure indispensable, irremplaçable. Elle peut s'améliorer ; nous pouvons aider à la rendre plus efficace. Une nouvelle guerre mondiale, atomique, serait trop destructive. Les grandes puissances n'en veulent pas. Le danger est beaucoup plus celui des guerres localisées. Ici, l'ONU peut intervenir, comme elle l'a fait au Congo, en Palestine, sur l'île de Chypre. Il est regrettable qu'elle n'ait pu le faire au Vietnam. L'ONU et ses casques bleus demeurent néanmoins un facteur de paix. Rien ne devrait être négligé pour la renforcer. »

« On ne voit pas ce qui pourrait empêcher la Suisse de mettre, elle aussi, un contingent à la disposition de la force d'urgence des Nations Unies, comme la Suède le fait sans pour autant renoncer à sa neutralité. »

La semaine prochaine, la Jeunesse socialiste clôturera son étude par le thème : *Suisse et paix mondiale*.

A cette occasion s'exprimeront M. Arthur Villard, instituteur à Bienne, M. Marcel Schweizer, secrétaire de l'Internationale des résistants à la guerre et M. Jules Humbert-Droz, journaliste. Cette conférence, comme les précédentes, aura lieu à la salle des XXII-Cantons, au Buffet de la Gare de Lausanne.

# Payez moins d'impôts !



Les versements  
sur les livrets d'épargne de vos enfants  
sont déductibles du revenu imposable  
jusqu'à **Fr. 500.-** par an et par enfant !



**CAISSE D'ÉPARGNE** Genève



GENÈVE

# André Chavanne

## PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

Appelé à la vice-présidence du Conseil d'Etat au lendemain des élections cantonales de 1965, André Chavanne vient d'être élu président de l'exécutif genevois pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1966 au 30 novembre 1967. Nous sommes heureux de pouvoir féliciter le chef du Département de l'instruction publique pour cet honneur mérité.

Né à Paris le 2 juillet 1916, mais originaire de Bardonnex près Genève, André Chavanne est le fils d'un petit paysan qui du charmant village de Bardonnex s'en est allé à Paris au début du siècle où il exerça la profession de cocher, puis de chauffeur.

C'est la misère des populations de l'Amérique latine qui décida André Chavanne d'entreprendre une action syndicale, puis politique qui devait l'amener à militer dans les rangs d'un socialisme démocratique vigoureux, s'est-à-dire du Parti socialiste genevois. Il avait en effet été chargé de mission auprès du Gouvernement de l'Equateur où il fut effrayé par la situation misérable faite à des centaines de milliers d'Indiens par un petit groupe d'exploiteurs capitalistes. A ce niveau et dans ces pays, l'analyse marxiste relative à l'aliénation de l'homme, de toute la personnalité de l'homme, par l'asservissement économique, est criante de vérité. Et les difficultés pratiques pour introduire ces pays dans la civilisation moderne (notre camarade enseignait l'électricité, depuis les cours du dimanche pour les ouvriers jusqu'à l'Université) ne feront probablement qu'aggraver cette situation de totale dépendance.

Rentré en Suisse il succéda à M. Jean Hochstaetter à la présidence de l'Intersyndicale des fonctionnaires, qui groupe les travailleurs de toutes les tendances et dont les actions communes furent couronnées de succès.

En novembre 1961, le Parti socialiste genevois rompt avec le système en vigueur depuis quelques législatures et décide d'aller à la lutte avec deux candidats et la seule liste socialiste. Nos camarades Jean Treina, conseiller d'Etat sortant de charge et André Chavanne sont brillamment élus, deux candidats radicaux, conseillers d'Etat en charge sont mis en échec. Chargé de prendre en main la direction du Département de l'instruction publique André Chavanne qui bénéficie de sa longue expérience d'enseignant s'attaque avec un brio et une facilité étonnante à tous les problèmes touchant à l'enseignement à tous les degrés. Et d'emblée il place au premier plan de ses préoccupations :

- le recrutement et la formation des enseignants ;
- l'amélioration des rapports Famille-Ecole ;
- l'augmentation considérable du nombre et de la valeur des allocations d'étude pour les enfants de famille modeste ;
- la création du cycle d'orientation scolaire et, dans bien des cas, professionnel, qui groupe les enfants entre 12 et 15 ans et permet au corps professoral de conseiller judicieusement les parents ;
- l'accélération et le développement de l'Université, malgré l'insuffisance tragique de constructions et de locaux, en augmentant d'une manière considérable le nombre des assistants et du personnel auxiliaire.

Depuis qu'il milite au sein du Parti socialiste genevois, André Chavanne a été président cantonal en 1960 et en 1961, conseiller municipal de la ville de Genève, de 1959 à 1961. En outre, le nouveau président du Conseil d'Etat est président du Conseil exécutif du Bureau international de l'éducation, de la délégation fédérale au CERN, du Conseil exécutif de

l'Institut universitaire de hautes études internationales, de la délégation suisse à la Conférence internationale d'aide aux pays en voie de développement en 1962, et enfin, membre du Comité du Conseil du CERN et membre du Conseil suisse de la science.

Ce bref rappel des principales étapes de la vie d'André Chavanne est forcément incomplet, mais nous ne saurions terminer sans préciser qu'au renouvellement du Conseil d'Etat, en 1965, il a été élu largement en tête de tous les candidats. Enfin, André Chavanne est un brillant « de-

bater » que l'on écoute toujours avec une grande attention et un immense plaisir, aux séances du Grand Conseil. Et certains de nos adversaires de droite ont appris à leurs dépens qu'il n'était pas homme qui tolère que la vérité soit travestie. Notre ami a cette autre qualité de ne jamais tenter de diminuer les réalisations de son prédécesseur (radical) au Département de l'instruction publique.

Bonne présidence à notre camarade André Chavanne, enfant de la campagne genevoise.

Louis Piguet,  
président du PSG.

## Genève: Une commission consultative pour la lutte contre le bruit des avions

*Le Conseil d'Etat communique:*

Le Conseil fédéral a été appelé par les Chambres fédérales, en 1956, à se préoccuper d'un problème dont l'importance, à l'époque, était déjà considérable et qui, aujourd'hui, se place au premier plan de l'actualité, celui du bruit.

En octobre 1957, une commission d'experts fut désignée et chargée d'examiner, de manière approfondie, le problème du bruit en général sous ses divers aspects médicaux, techniques et juridiques. La commission devait proposer les mesures juridiques qu'il conviendrait de prendre pour lutter contre ce danger des temps modernes.

Les diverses sous-commissions auxquelles fut confiée l'étude de certains aspects particuliers du problème, notamment celui du bruit causé par la navigation aérienne, établirent leurs rapports, lesquels furent approuvés en séance plénière de la commission à la fin de 1962.

Le rapport sur le bruit causé par l'aviation a été immédiatement transmis au Conseil fédéral, afin que celui-ci donne suite dès que possible à certaines propositions qu'il contient. Une des premières conséquences de ce rapport a été une révision de la loi sur la navigation aérienne portant, notamment, sur les atterrissages hors des aérodromes.

Au nombre des 68 propositions de modification de la loi figure celle de créer une commission pour la lutte contre le bruit, pour chaque grand aérodrome ou pour plusieurs petits

aérodromes d'une certaine région.

Ces propositions ont été examinées récemment par les milieux intéressés, au cours de quatre séances présidées par l'Office fédéral de l'air. Celle relative à la constitution de commissions cantonales ou régionales pour la lutte contre le bruit des avions a rencontré l'approbation de tous les participants, ainsi que celle des représentants du Département fédéral de justice et police.

Placées devant une situation particulièrement délicate, les autorités cantonales zurichoises ont pris, il y a quelques mois déjà, la décision de créer une telle commission pour étudier les différents problèmes soulevés par la circulation aérienne utilisant non seulement l'aéroport de Kloten, mais aussi les divers petits terrains d'aviation situés aux alentours des bords de la Limmat.

Dans ces circonstances, et tenant compte du développement régulier du trafic, le Conseil d'Etat estime le moment venu de créer, à son tour, une commission chargée d'examiner les problèmes posés par le bruit des avions utilisant notre aéroport de Genève ou survolant le territoire du canton.

Les avis de cette commission groupant tous les milieux intéressés, seront précieusement au Conseil d'Etat et permettront certainement une meilleure compréhension du problème de la part de la population, tout en facilitant la recherche de solutions compatibles avec une saine exploitation de notre grande place d'aviation.

## Genève: Les positions syndicales des ouvriers italiens du bâtiment

Les ouvriers du bâtiment réunis à leur rendez-vous annuel à la Salle communale de Plainpalais, vendredi 18 novembre 1966, après avoir entendu les exposés des délégués des syndicats de la FOBB, ont adopté une résolution dans laquelle ils

EXPRIMENT leur satisfaction pour l'action efficace de défense sociale engagée par les syndicats ;

RELEVANT les bons rapports existant entre les ouvriers suisses et immigrants sur les chantiers ;

DEMANDENT que les entrepreneurs fassent preuve d'humanité en n'imposant pas un emploi prolongé des habits « jaunes » pour faire travailler sous la pluie ;

CONSEILLENT à leurs camarades d'exiger le travail à l'abri ou le paiement des indemnités d'intempéries prévues au contrat collectif ;

RECLAMENT des installations convenables, sinon confortables des vestiaires de chantiers ;

INSISTENT pour obtenir la possibi-

lité d'habiter des logements convenables et la suppression des baraques à loger ;

AFFIRMENT leur solidarité indéfectible avec tous les ouvriers établis à Genève ;

PRECONISENT comme étant une simple mesure d'honnêteté l'application d'une contribution professionnelle équivalente à la cotisation syndicale, aux ouvriers des chantiers non-syndiqués qui profitent des améliorations sociales obtenues par les syndicats.

**A LA PISCINE DES VERNETS.** —

Dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion de l'inauguration de cette magnifique piscine couverte se déroulèrent des courses régionales auxquelles des nageuses et nageurs du Satys participèrent. Nos couleurs étaient défendues dans toutes les nages figurant au programme et nous pouvons dire que les résultats obtenus sont bons.

## Au bout du lac

**GENÈVE: Action du Secours suisse d'hiver 66.** — C'est au seuil de l'hiver que s'ouvre, chaque année, dans toute la Suisse, la campagne du Secours suisse d'hiver. Son slogan: un geste de solidarité des Suisses à leurs concitoyens dans le besoin. L'action du Secours suisse d'hiver est, plus que jamais, indispensable. Les responsables de cette action font chaque jour cette constatation qui donne à réfléchir: la haute conjoncture et la vague de prospérité qui en découle ne touchent pas tous les Suisses. Nombre d'entre eux n'en connaissent guère que la hausse constante des prix et les difficultés accrues devant les problèmes de la vie quotidienne. Ils méritent une aide momentanée, adaptée à leur cas particulier, qui leur évite de recourir à l'assistance publique. Il s'agit donc de mesures de prévoyance.

Le Secours suisse d'hiver ne veut poser aucune condition. Il intervient rapidement et avec le maximum de souplesse. Il aide spontanément tous ces cas marginaux qui dépassent de peu les normes d'assistance. Il aide ceux qui, du fait de leurs ressources modestes, sont dans l'impossibilité de surmonter seuls les obstacles qu'ils rencontrent sur leur chemin. Le Secours suisse d'hiver cherche des solutions qui mettent les intéressés en mesure de se suffire de nouveau à eux-mêmes le plus vite possible. En 1965, le Comité genevois du Secours suisse d'hiver a dépanné de nombreuses familles. Cette année encore le

Secours suisse d'hiver a besoin de vous. Ne soyez pas insensibles aux étoiles du Secours suisse d'hiver que vous trouverez dans vos boîtes aux lettres.

**GENÈVE: Concours d'arts ménagers des élèves du C.O.** — Au cours d'une manifestation, au collège de la Florence, présidée par le directeur général du Cycle d'orientation et à laquelle participaient les directions des six collèges intéressés et celle du Salon des arts ménagers, les élèves filles des classes pratiques du 9<sup>e</sup> degré ont reçu le prix du concours organisé par le C.O. dans le cadre du Salon des arts ménagers.

Ce concours original consistait en une série de questions touchant à l'économie domestique (cuisine, couture, technologie, entretien des vêtements) auxquelles les élèves devaient répondre en parcourant les stands du salon, en interrogeant vendeurs et exposants, etc. Elles s'étaient constituées en 26 équipes de quatre élèves.

Grâce à la générosité d'un certain nombre de maisons exposantes, des prix intéressants ont récompensé les équipes victorieuses et les meilleures équipes de chaque collège.

Cette expérience, qui associait le plaisir et l'enseignement, a pleinement réussi, et le concours d'automne des 9<sup>e</sup> P deviendra sans doute une tradition.

Au nombre des maisons donatrices, relevons le nom de la Maison Gras & Cie, trousseaux, rue de Coutance 5.

## A travers le pays vaudois

### En marge du Grand Conseil vaudois A quand l'office de statistique ?

**INTERPELLATION.** — Les soussignés désirent interpeller le Conseil d'Etat sur les suites qu'il entend donner à la motion Kuttel et consorts concernant la création d'un office de statistique, ainsi que sur la collaboration offerte par la ville de Lausanne dans ce domaine.

J.-P. Clavel (soc. Lausanne) et consort.

### Pour une expérience scolaire intéressante

**MOTION.** — Par voie de motion, les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'introduire dans quelques classes à titre d'expérience, le programme scolaire mis au point pour la Suisse romande par les experts de la Société pédagogique romande.

J.-P. Clavel (soc. Lausanne) et consort.

**LAUSANNE: Carnet noir.** — C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de M<sup>me</sup> Marguerite Cornuz, à l'âge de 63 ans seulement. M<sup>me</sup> Cornuz était une dévouée collaboratrice de l'administration de notre journal où elle travaillait à la demi-journée depuis le début de l'année.

Fait rare, mais qui n'enlève rien à la tristesse de l'événement, M<sup>me</sup> Cornuz est décédée des suites d'une maladie encore inconnue en Suisse — elle en est donc la première victime — qu'elle avait contractée en Italie, à la suite de piqûres de petites mouches noires qui transportaient le microbe d'une maladie tropicale commune paraît-il aux Indes et au Moyen-Orient et qui se nomme Kala-Azar.

Nous présentons à la famille de M<sup>me</sup> Cornuz, particulièrement à sa sœur, l'expression de notre très vive sympathie.

## POLITIQUE VAUDOISE La politique fiscale et l'imposition des rentes AVS

Il y a quelques années une offensive avait été lancée au Grand Conseil vaudois pour échapper au fisc les rentes servies par l'assurance vieillesse et survivants. Elle avait alors échoué.

Le député popiste Henri Viret, doyen du Grand Conseil avec ses 84 ans, est revenu à la charge. Mais plus modestement. Il demandait entre autres choses, l'imposition des rentes à 80% seulement au lieu de 100%.

A ce sujet, le chef du Département des finances a fait un exposé très complet et très convaincant duquel il ressort qu'il ne serait pas opportun de suivre M. Viret sur ce terrain, car, en fait, cette proposition favoriserait bien plus les riches bénéficiaires des rentes AVS que les petits !

Et cela se comprend aisément. Il faut tout d'abord dire que nombre de bénéficiaires modestes de la rente AVS sont, du fait de leurs très faibles ressources, exonérés du paiement de l'impôt. Ceux-là, n'importe comment, ne paient pas d'impôt sur leur rente. Ensuite si, grâce à d'autres revenus modestes s'ajoutant à la rente AVS, l'intéressé doit payer l'impôt, celui-ci sera fort modeste, quelques francs tout au plus. Dans ce cas, s'il était exonéré de l'impôt sur sa rente AVS, il ne payerait aucun impôt alors qu'un autre citoyen ayant un revenu identique au premier mais dans la composition duquel ne rentre pas de rente AVS, se verrait évidemment imposé. Ce serait un cas flagrant d'inégalité fiscale.

Enfin, et c'est ce qu'il y a de plus important, l'exonération ou la diminution de l'imposition des rentes AVS profiterait en tout premier lieu à ceux qui, tout en ayant encore de solides revenus touchent en plus une rente AVS, laquelle dans la plupart de ces cas, est une rente maximum. L'exonération dans ces conditions aurait pour conséquence de faire redescendre de plusieurs classes, peut-être, des contribuables qui peuvent parfaitement s'acquitter de leurs impôts !

Dans la réponse à l'interpellation Viret, le chef du Département des finances a donné de très intéressants renseignements sur l'accent social qui a été imprimé à la fiscalité dans le canton de Vaud. A un tel point qu'il a pu dire sans être contredit qu'en ce qui concerne les personnes à ressources modestes, le canton de Vaud est en tête de tous les cantons suisses en matière de déductions !

On a pu estimer à 94 millions de francs, pour le seul impôt sur le revenu, le montant des allègements consentis pour les années 1957 à 1963. Pour les années 1957 à 1966, ce montant peut être estimé à environ 150 millions de francs. Ces allègements se répercutent automatiquement sur les impôts communaux on peut dire que la charge supportée durant les six dernières années par les contribuables vaudois bénéficiaires des mesures sociales, a été allégée d'un montant d'environ 300 millions de francs.

Il est malheureusement évident que les contribuables ne se rendent pas compte de ces faits. Ils ne voient que des bordereaux à chaque période plus lourds et c'est de bonne foi, mais à tort, qu'ils incriminent le phénomène de la progression à froid alors qu'ils subissent simplement l'effet fiscal de l'amélioration sensible de leur revenu réel.

A propos de l'amélioration du revenu réel, nous reviendrons dans un prochain article sur les chiffres convainquants qui prouvent qu'il s'agit bel et bien d'une amélioration réelle du revenu.

Octave HEGER.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES

## Au Conseil de sécurité: ISRAËL CONDAMNÉ

Le Conseil de sécurité, par 14 voix sans opposition, avec l'abstention de la Nouvelle-Zélande, a adopté une résolution de la Nigéria et du Mali qui condamne Israël pour l'action armée du 13 novembre contre la Jordanie.

C'est une résolution particulièrement sévère que le Conseil de sécurité a adoptée.

La résolution reste muette sur les raids récents accomplis contre Israël par des commandos, dont l'action nécessitait l'assistance des pays arabes voisins d'Israël. Elle se borne à souligner en termes généraux la nécessité pour tous les pays de la région de respecter la Charte de l'ONU et les accords d'armistice.

Il importe néanmoins de remarquer que l'Etat juif, grâce aux appuis qui lui restent et sans doute en raison du climat qui a présidé à l'action israélienne contre la Jordanie, a évité la condamnation solennelle. Le gouvernement Eshkol a reçu un blâme et la nuance n'est pas sans importance. En outre, la Jordanie n'a pas obtenu les sanctions demandées.

La Jordanie a obtenu à grand-peine, affirme-t-on, que la résolution comporte une référence à des sanctions en cas de récidive. Cette concession, faite par les Etats-Unis et d'au-

tres pays membres du conseil, ne serait pas étrangère à la position politique difficile dans laquelle les réactions arabes et palestiniennes à l'incident du 13 novembre ont placé le roi Hussein.

Le représentant néo-zélandais a expliqué son abstention en affirmant que le texte soumis au conseil était « partial ».

## RÉACTION EN ISRAËL

« L'effet moral de la décision est très affaibli du fait que la résolution ne tient pas compte des raisons qui ont motivé la réaction israélienne », a déclaré vendredi soir un porte-parole du Ministère israélien des affaires étrangères.

« Pendant les deux dernières années, les pays arabes n'ont pas pu prévenir les actes de sabotage. Pendant les douze dernières années, le Conseil de sécurité n'a jamais blâmé les pays arabes. C'est pourquoi, le poids moral de la décision de vendredi est affaibli », a poursuivi le porte-parole.

D'autres commentateurs ont déclaré: « La décision du Conseil de sécurité contribue réellement à calmer la population jordanienne; ce sera un aspect positif d'une résolution partielle. »

## Les pourparlers de Bonn

Les négociations entre les chrétiens-démocrates (CDU) et les libéraux (FDP) se sont soldées par un échec sur les questions financières, a déclaré à la presse M. Erich Mende, président FDP.

On peut en conclure que l'hypothèse d'un retour à la coalition ancienne est désormais peu probable.

M. Mende, président du Parti libéral s'est fait fort auprès de Willy Brandt, président du Parti social-démocrate de faire voter pour celui-ci l'ensemble des 49 députés libéraux

s'il accepte de prendre la chancellerie, apprend-on de bonne source. On relève qu'il y a dans cet engagement formel un argument en faveur d'une coalition SPD-FDP qui rejeterait la CDU dans l'opposition. On note également, que cette solution trouverait l'agrément des militants socialistes, qui, après 17 ans de lutte contre les chrétiens-démocrates, répugnent à collaborer avec eux et se montrent particulièrement hostiles à un éventuel retour au gouvernement de M. F.-J. Strauss.

## Bilan de la visite de G. Brown à Moscou

Des discussions très approfondies sur les moyens de mettre fin à la guerre au Vietnam ont eu lieu entre MM. Gromyko et G. Brown déclarant-on de source autorisée après le retour de Moscou du secrétaire au Foreign Office.

Le dialogue anglo-soviétique continuera, et c'est là le résultat principal de la visite de G. Brown, à Moscou.

M. Gromyko et G. Brown ont d'autre part exprimé la conviction qu'il sera possible de mettre au point le texte d'un accord sur la non-dissémination des armes nucléaires.

## EN QUELQUES LIGNES...

● PARIS. — L'aide au tiers monde a été à l'ordre du jour de la troisième séance de la sixième réunion ministérielle annuelle de l'OCDE au château de La Muette.

● MOSCOU. — George Brown, secrétaire au Foreign Office, a quitté Moscou pour regagner Londres.

● BERLIN. — Le Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne de l'est a adressé des notes aux gouvernements des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et de France leur demandant la fermeture, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967, du « Comité allié pour la poste et les télécommunications » et du « Bureau allié de compensation ».

● BRUXELLES. — La Fédération nationale des chambres syndicales de médecins qui groupe un peu moins de la moitié des 10 000 membres du corps médical belge a lancé un ordre de grève pour les 15 et 16 décembre prochain.

● MILAN. — Carambolage record de voitures sur l'autoroute Milan-Varese: près de trois cents automobiles se sont tamponnées dans le brouillard. Une trentaine de personnes ont été blessées dont trois sérieusement indiquent les premières informations. Deux kilomètres de l'autoroute ont été totalement paralysés pendant plusieurs heures.

## Cela s'est passé dans notre pays

GENÈVE: Voleurs à l'œuvre. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des voleurs ont pénétré par infraction dans un café du quartier de Plainpalais. Ils y ont dérobé diverses marchandises et emporté le contenu de la caisse, soit quelque 2000 fr.

● Un cambriolage a été commis dans l'appartement de saisonniers espagnols, à Champel. Le voleur a pénétré dans les lieux en brisant une vitre et s'est emparé d'une somme de plus de 9000 fr. contenue dans une enveloppe.

GENÈVE: Ces femmes aux mains agiles. — Trois Sud-Américaines, des femmes d'origine colombienne, âgées de 30 à 40 ans, descendues dans des hôtels de la place depuis une quinzaine de jours, ont été arrêtées. Elles écumaient les magasins et quantité de marchandises volées ont été retrouvées dans leurs chambres d'hôtel. Tout récemment, trois de leurs compatriotes avaient déjà été arrêtées à Genève pour des faits semblables. Elles sont actuellement les six sous les verrous, à la prison de Saint-Antoine.

CORSIER: Une scierie incendiée. — Un incendie s'est déclaré vendredi, vers 21 h. 30, à la scierie de M. Ferdinand Volet, située sur la route de Châtel-Saint-Denis, commune de Corsier.

Le feu a pris naissance au premier étage, vraisemblablement dans le bureau de l'entreprise. Il s'est répandu avec rapidité, embrasant bientôt toute la toiture. Le PPS de Vevey s'est rendu sur place, renforcé par le corps des sapeurs-pompiers de Corsier. Vers 22 h. 45, le sinistre était circonscrit. Les dégâts sont importants. Le bureau, de même que les ateliers du rez-de-chaussée et du premier étage sont détruits. L'habitation contiguë a été épargnée par le feu mais a subi des dégâts d'eau.

COSSONAY: Tué à moto. — M. R. Wulliens, 38 ans, électricien à L'Isle, marié et père de famille, qui rentrait chez lui à motocyclette dans la nuit de jeudi à vendredi, a été tamponné par une auto. Il a été transporté à l'Hôpital de Saint-Loup où il est décédé peu après son arrivée.

## LE BILLET DE JULES HUMBERT-DROZ

## La situation s'aggrave en Chine



Les nouvelles qui parviennent journalièrement de Chine permettent de constater que la lutte pour le pouvoir à pris des proportions considérables et que la « révolution culturelle » n'est qu'un paravent derrière lequel se livrent de sordides et sanglantes compétitions entre chefs communistes chinois.

Il s'agit de la succession de Mao, chef incontesté de la Révolution chinoise, comme le fut Lénine de la Révolution russe. Mais Mao, qui était resté longtemps invisible, qu'on disait gravement malade et retiré des affaires et de l'Etat, semble ne plus avoir le pouvoir en main. On se demande s'il se rend encore un compte exact de ce qui se passe sous ses yeux. Il paraît en public, certes, mais toujours flanqué du Staline chinois Lin Piao, chef de l'armée. Mao ne dit rien, n'écrit rien. Les photographies qu'on publie de ses apparitions en public, de ses rencontres avec les Gardes rouges qui lui vouent le culte de la personnalité le plus fanatique et démentiel de l'histoire humaine, le montrent inconscient; il sourit, tend les mains, salue la foule avec un air à la fois égaré et satisfait. Lin Piao promène un vieillard sénile pour s'en faire le tremplin qui le conduira au pouvoir absolu de cet immense empire.

Il y a quelques mois, lorsque les premières épurations furent faites par sa garde prétorienne, recrutée parmi les collégiens et les étudiants des universités qui furent fermées pour leur permettre de terroriser la population, on affirmait que ce qui caractérisait ce mouvement, c'est qu'il ne liquidait

pas physiquement les dévotionnistes, comme le fit Staline après quelques années de « révolution culturelle », de « bolchévisation » comme on l'appellait en Russie.

Les dernières proclamations du gouvernement et du parti nous apprennent que les Gardes rouges ont formé des tribunaux révolutionnaires, qu'ils torturent, dépouillent et exécutent des adversaires. Si l'épuration a commencé par des professeurs haïs des élèves et des étudiants, par des hommes de lettres et des poètes, il faut bien reconnaître que les Gardes rouges ont continué très rapidement en s'attaquant aux organes du parti et de l'Etat, à ceux qui s'opposent aux débordements illégaux d'une jeunesse désœuvrée et complètement débridée.

Les Gardes rouges se moquent des décisions du gouvernement qui leur enjoignent de quitter Pékin et de faire un travail utile. Au contraire, les Gardes rouges de Pékin restent dans la capitale où se joue la lutte pour le pouvoir. Ces derniers jours, les Gardes rouges se sont attaqués à deux hommes susceptibles de s'opposer à Lin Piao, au président de la République Liou Chao-chi et au secrétaire général du Parti communiste Teng Hsiao-ping. Ainsi, Lin Piao veut liquider tous les anciens collaborateurs et amis de Mao comme Staline l'avait fait en Russie avec les collaborateurs et amis de Lénine.

Mais l'opération qui paraît réussir à Pékin, empire-t-elle s'étendre à l'immense empire chinois? Dans les usines et dans les campagnes, les travailleurs encouragés par les fonctionnaires du parti et de l'Etat s'opposent

aux bandes de Gardes rouges déchaînées.

Comme tout révolutionnaire trouve toujours plus révolutionnaire que lui, les Gardes rouges commencent à s'opposer les uns aux autres, l'ambition de Lin Piao, leur chef, est contagieuse. Lin Piao tient-il l'armée solidement en mains? Les officiers ne sont-ils pas inquiets de ce mouvement des Gardes rouges qui les guettent et qui sont actuellement pour eux, dans la lutte pour le pouvoir, de sérieux concurrents? Comme l'apprenti sorcier, Lin Piao, ne sera-t-il pas un jour jugé trop mou par les chefs les plus extrémistes des Gardes rouges? Pour organiser un pays aussi vaste et peuplé, il faut autre chose que quelques citations des œuvres de Mao et des bandes de perroquets en délire.

Quelles seront les répercussions de la fermeture des écoles et des universités pour jeter les élèves et les étudiants dans la rue? Quelle sera l'élite intellectuelle de demain dans ces conditions?

Dans l'anarchie actuelle, il est bien difficile de répondre et d'y voir clair. Mais il est évident aujourd'hui, qu'il s'agit de la lutte pour le pouvoir, pour la succession du vieux Mao, dont on fait un dieu, impuissant, muet et adoré, qui sourit à ses fidèles, tandis que le pape et les prêtres de ce culte nouveau, parlent en son nom et le promènent comme une relique sainte dans les rues et sur les places de la capitale. Le Staline chinois prépare sa dictature.

JULES HUMBERT-DROZ.



## La femme égale de l'homme ?

Ingénieur ETS  
(Technicienne-mécanicienne)

Un cas rare! La jeune fille que nous avons interrogée, étudiante au Technicum des Montagnes neuchâtelaises, doit être l'une des seules de Suisse, pour l'instant, à avoir choisi cette profession, dont elle parle, par ailleurs, avec un enthousiasme convaincant.

## Comment est-ce ?

— Quelle est la formation qui permet d'accéder à la profession ?

— C'est le Technicum qui délivre le diplôme d'ingénieur ETS, après cinq ans et demi d'études, soit deux ans de pratique dirigée et trois ans et demi de formation théorique. A la fin de la troisième année, un examen donne droit au prodiplôme. En cinquième année, l'examen final consiste à créer et construire une machine de son choix. Pour accéder aux études techniques, il faut avoir suivi l'Ecole secondaire, ou du moins avoir acquis le bagage mathématique équivalent.

— Si une camarade désirait embrasser la même carrière que vous, quelles qualités devrait-elle posséder pour que vous l'approuviez dans son choix ?

— Il faudrait qu'elle aime les mathématiques, qu'elle ait le sens de la mécanique, qu'elle soit un peu possédée du démon de la mécanique; mais qu'elle aime aussi travailler, qu'elle ait beaucoup de bonne volonté et qu'elle n'ait pas peur de se salir! La force physique n'est pas nécessaire.

— Vous ne jugez donc pas que cette profession soit en opposition avec la nature même de la femme ?

— Mais pas du tout. Beaucoup de gens voient la mécanique comme quelque chose de vaguement infernal, de rude; ce n'est pas le cas! D'abord, la mécanique c'est beau: les pièces en elles-mêmes, leur accord parfait, l'harmonie du mouvement. C'est absolument passionnant. Et puis, c'est la base de tout; nous sommes nous-mêmes des mécaniques. C'est formidable. La mécanique, je dirais presque que ça a une âme, ça vit. Enfin, la précision, le travail de précision, c'est quelque chose qui correspond tout à fait au caractère féminin. Il y a aussi

une certaine poésie, et une part d'imagination nécessaire pour créer, améliorer des machines. Moi, j'ai été attirée toute petite par la mécanique: à 11 ans, j'allais déjà aider dans l'atelier de mon père. Ça m'a toujours passionnée.

## Que faut-il ?

— En quoi consiste, non pas votre profession, puisque vous ne l'exercez pas encore, mais l'apprentissage ?

— Eh bien, au début, on commence par nous montrer et nous expliquer toutes les machines que nous serons appelées à employer. Puis nous devons travailler le bois, apprendre à limer, etc. Ensuite l'acier: nous fabriquons des outils, puis passons à toutes les diverses opérations aussi bien manuelles que mécaniques: grattage, ajustage, fraisage, tournage, perçage, taraudage, meulage. Nous construisons divers prototypes et une planche à dessin complètement équipée. Nous faisons aussi des stages à la forge et à la soudure. A côté de la formation pratique complète (il faut bien connaître à fond toutes les machines, leurs pièces et leur emploi pour pouvoir, par la suite, leur apporter des améliorations ou pour en créer d'autres!), nous recevons tout un enseignement théorique: trigonométrie, mécanique industrielle, algèbre, opérations mécaniques, technologie, dessin technique, géométrie dans l'espace. Le programme est complété par les nombreuses matières de culture générale.

— Le travail et le programme pour vous, la seule fille de cette profession, sont les mêmes que pour les garçons ?

— Exactement. Sauf la gymnastique! On n'a pas voulu m'attribuer un professeur pour moi toute seule!

— Et les garçons ne vous regardent pas en intruse ?

— Pas du tout, au contraire. Ils m'ont parfaitement admise. Nous sommes d'excellents copains, nous avons des discussions fantastiques et... nous chahutons parfois ensemble. L'ambiance est vraiment bonne. Ils « baratinent » gentiment, parfois, mais ils sont sensationnels!

— Une fois en possession de votre diplôme, aurez-vous les mêmes possibilités d'emploi et le même salaire qu'un garçon ?

— Mais oui. Pourquoi pas? Les horizons sont nombreux et variés: postes à responsabilités dans l'industrie (compléter, perfectionner ou créer des machines), enseignement technique, ou alors poursuite des études au Polytechnicum ou à l'Université. Le Technicum se charge de trouver des situations à ses élèves. Pour moi, le problème ne se pose pas: je travaillerai chez mon père, et je reprendrai l'usine quand il le faudra.

— Une « ingénieure ETS » aurait-elle la possibilité, une fois mariée par exemple, de travailler à temps partiel ?

— Ah! non, je ne crois pas. La profession exige certainement qu'on s'y adonne à plein temps.

— Pour conclure, vous ne regrettez rien ?

— Voyons! Mais j'ai de plus en plus de satisfactions! C'est d'ailleurs une des caractéristiques du métier que de nous faire acquiescer chaque jour de nouvelles connaissances, une nouvelle expérience. Elle offre des joies fréquentes, chaque fois qu'on a résolu un problème. Et puis, elle est créatrice, et utile. C'est formidable, je vous dis!

M. K.

## Contrebande de perles

Plus de 14 000 perles de culture japonaises, qu'un menuisier de 24 ans tentait d'importer en Italie par le poste frontière de Fornasette, ont été découvertes par les douaniers italiens. Elles étaient contenues dans plusieurs sachets dissimulés dans un double fond d'une voiture. Cette dernière et les perles ont été saisies, tandis que le contrebandier a été dénoncé.